
Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 27 mai 2019

La séance est ouverte à 16 heures 15 sous la présidence de M. Jean-Paul Bret, Maire de Villeurbanne.

(M. Mathieu Soares procède à l'appel nominal qui donne les résultats ci-dessous)

Sont présents : M. Jean-Paul BRET – M. Prosper KABALO – M. Didier VULLIERME - Mme Agnès THOUVENOT – M. Ali MOHAMED AHAMADA – Mme Sarah SULTAN – M. Richard LLUNG – Mme Anne REVEYRAND – M. Marc AMBROGELLY – Mme Dany MONTOIS – M. Loïc CHABRIER - Mme Dominique BALANCHE - M. Damien BERTHILIER - M. Jonathan BOCQUET - Mme Laura GANDOLFI – Mme Myriam GROS-IZOPET - M. Alain BRISSARD – Mme Pascale CROZON - M. Jean-Paul CHICH – Mme Antoinette BUTET-VALLIAS – Mme Melouka HADJ-MIMOUNE - M. Pascal MERLIN – M. Stéphane FRIOUX - M. Hector BRAVO - M. Yann CROMBECQUE – M. Frédéric VERMEULIN - Mme Samia BELAZIZ - Mme Yasmina SALHI - Mme Natalie PERRET - M. Ikhlef CHIKH – M. Gilbert-Luc DEVINAZ - Mme Prune CHANAY - Mme Martine MAURICE - Mme Virginie PANICO – M. Hervé MOREL – Mme Dominique ITRI - M. Régis LACOSTE - M. Jean-Wilfried MARTIN – Mme Emmanuelle HAZIZA - Mme Michèle MOREL – M. Stéphane PONCET – Mme Béatrice VESSILLER - Mme Zemorda KHELIFI - M. Olivier GLUCK - M. Mathieu SOARES

Sont absents (excusés - pouvoir) :

Mme Claire LE FRANC (retard, pouvoir à M. Damien BERTHILIER)

Mme Christelle GACHET (pouvoir à Mme Myriam GROS-IZOPET)

Mme Chantal ROUX (excusée)

M. Movses NISSANIAN (retard, pouvoir à Mme Dany MONTOIS)

Mme Djamila GHEMRI (absente)

Mme Chafia TIFRA (pouvoir à M. Prosper KABALO)

M. Jacky ALBRAND (absent)

Mme Marie-Neige BLANC (pouvoir à M. Ali MOHAMED AHAMADA)

M. Michel CASOLA (pouvoir à M. Stéphane PONCET)

Mme Béatrice BRANSKA-FARILLE (pouvoir à Mme Michèle MOREL)

- : -

M. LE MAIRE.- Nous allons commencer ce Conseil Municipal par l'appel nominal, c'est Mathieu Soares qui va y procéder.

(M. Soares procède à l'appel nominal.)

M. LE MAIRE.- Merci.

Je vais vous demander de signer la feuille de présence qui circulera dans les travées.
Nous allons procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance du jeudi 21 mars 2019.
Pas d'observation ?

- Adopté à l'unanimité -

Vous avez eu connaissance des décisions prises par moi-même en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération du début de mandat. C'est simplement une communication.

Nous passons à l'ordre du jour du Conseil Municipal après que je vous ai annoncé la date du prochain Conseil Municipal qui aura lieu le 1^{er} juillet 2019.

L'ordre du jour appelle une série de délibérations pour lesquelles il n'y a pas eu de demande d'intervention.

1 – GARANTIE D'EMPRUNT ALLIADE HABITAT - RÉHABILITATION DE 90 LOGEMENTS SITUÉS 38, RUE DE LA FEYSSINE À VILLEURBANNE – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (49 pour - 2 contre) -

2 – GARANTIE D'EMPRUNT IMMOBILIÈRE RHÔNE-ALPES - ACQUISITION EN VEFA DE 11 LOGEMENTS, 122-126, RUE LÉON-BLUM À VILLEURBANNE – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (49 pour - 2 contre) -

3 – RÉITÉRATION DE LA GARANTIE D'EMPRUNTS - TRANSFERT DES PRÊTS DE GABRIEL-ROSSET À LYON MÉTROPOLE HABITAT – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (49 pour - 2 contre) -

4 – REMISE GRACIEUSE DE DETTES DE RESTAURATION SCOLAIRE, ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES ET SÉJOURS À CHAMAGNIEU – M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (49 pour - 4 abstentions) -

5 – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UNE PLATEFORME MUTUALISÉE DE DÉMATÉRIALISATION DES PROCÉDURES DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

6 – GROUPEMENT DE COMMANDES D'UN MARCHÉ D'ACQUISITION ET POSE DE MATÉRIELS DE CUISINE ET PRESTATIONS INTELLECTUELLES ASSOCIÉES, ENTRE LA VILLE ET LE CCAS – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

7 – AUTORISATION DE PROGRAMME POUR L'EXTENSION ET LA RÉHABILITATION DU PÔLE RUGBY ET ATHLÉTISME DU COMPLEXE SPORTIF BOIRON-GRANGER - APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX ET LANCEMENT DU CONCOURS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE – M. Ali MOHAMED AHAMADA

M. LE MAIRE.- C'est un programme important.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

8 – PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D'INSERTION - IMMOBILIÈRE RHÔNE-ALPES : 35-37-39, RUE DES ALLIÉS - 3-5, PASSAGE DES PEUPLIERS - 30, RUE DES ALLIÉS – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (49 pour - 2 contre) –

9 – PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D'INSERTION - RHÔNE SAÔNE HABITAT, ANGLE DES RUES PÉCHOUX, FRÉDÉRIC-MISTRAL ET DE LA ROUTE DE GENAS – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (49 pour - 2 contre) –

10 – PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D’INSERTION - EMH - 10, IMPASSE PONCET – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Je n’ai pas de demande d’intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (49 pour - 2 contre) –

11 – PARTICIPATION DE LA VILLE À LA POLITIQUE DE TRAVAUX D’AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE DE EMH DANS LE CADRE D’UNE OPÉRATION RELEVANT DU PNRU (NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN) - RÉHABILITATION DE LA RÉSIDENCE PRANARD – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Je laisse M. Richard Llung le présenter.

M. Richard LLUNG.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Quelques mots de présentation puisque des interventions vont suivre. Cela permettra à tout le monde de comprendre le contexte.

Il vous est proposé ce soir un financement exceptionnel pour une opération exceptionnelle de 5 000 € de participation de la Ville par logement, et un budget total de 1,215 M€.

Au-delà, je voudrais rappeler que le secteur des Buers nord, patrimoine propriété d’Est Métropole Habitat, est très important et historique à Villeurbanne. C’est une rénovation engagée initialement voici dix ans, en 2009. Le temps est long pour ces opérations. Elle a ensuite été validée et financée dans les projets par l’ANRU, l’agence nationale de renouvellement urbain, en 2015. C’est un programme assez ambitieux.

Le programme est décrit dans la délibération, il concerne les réhabilitations de logements sur les barres A, B, C, D, E et F, c’est-à-dire toute la partie sud de ce secteur, c’est un nombre de logements assez important, de l’ordre de 300, avec un programme de réhabilitation indiqué dans la délibération : la réfection des sols des appartements, des menuiseries, le passage en mode de chauffage collectif avec le raccordement et non plus en mode individuel, et des rénovations qui sont aussi discutées avec les locataires ou les représentants des locataires.

Je le dis parce que la troisième ligne sur la quittance qui permet de financer les travaux à long terme par les locataires est négociée avec eux.

Le calendrier s’étale de 2020 à 2024 :

- Barre A : de 2020 à 2021
- Barre D : de juillet 2020 à décembre 2021
- Barres E et F : d’août 2021 à février 2024

J’ajoute que la participation qui vous est proposée de la Ville pour 1,215 M€ concerne toutes les innovations, avec la participation aux travaux d’économie d’énergie et aux

innovations puisqu'il y a des systèmes et des procédés de filtration de l'air pollué (on est au bord du périphérique) dans le cadre du programme d'investissements d'avenir.

Voilà pour le contexte.

M. LE MAIRE.- Merci. C'est déjà une présentation qui précise bien les enjeux et les raisons de cette participation que nous allons proposer au vote tout à l'heure.

Monsieur Morel ?

Nous avons convenu trois minutes d'intervention.

M. Hervé MOREL.- Monsieur le Maire, chers collègues,

La réhabilitation que nous considérons aujourd'hui est conséquente avec un budget total de près de 94 M€ obtenu par l'ANRU.

D'une façon générale, nous sommes très sensibles à la Politique de la Ville et la nécessaire réhabilitation des quartiers en difficulté. La réhabilitation des quartiers par des travaux d'amélioration énergétique était l'un des volets des propositions du rapport de Jean-Louis Borloo présenté en avril 2018. Les propositions ont été pour l'essentiel non prises en compte par le gouvernement. Nous rappelons au passage que c'est aussi Jean-Louis Borloo qui a créé notre mouvement politique, l'UDI.

Pour le rapport qui nous concerne, nous sommes donc favorables à la réhabilitation proposée.

À titre personnel, je suis particulièrement concerné par ces actions étant né dans le quartier d'Orgeval à Reims. J'ai eu l'occasion de le visiter il y a quelques semaines et j'ai pu découvrir un quartier métamorphosé :

Plusieurs tours d'immeubles ont été démolies et ont laissé la place à de nouveaux espaces publics et même des espaces verts.

Ce quartier qui était peu desservi par les transports en commun a été largement désenclavé par l'arrivée du tram au cœur même du quartier.

Il faut dire que les différentes municipalités se sont donné les moyens d'atteindre des objectifs ambitieux. À titre de comparaison, la rénovation urbaine à Reims concerne quatre quartiers, dont le quartier d'Orgeval, et totalise un budget de 325 M€ sur le NPNRU avec de nouvelles démolitions. Certes, Reims totalise environ 180 000 habitants mais, au prorata, cela fait toutefois trois fois plus d'efforts par rapport à Villeurbanne... sans compter l'arrivée du tram !

Naturellement, cela conduit à réduire la densité de population dans ces quartiers où la mixité sociale n'est pas suffisamment au rendez-vous, mais cela a l'avantage de donner une réelle chance à ces quartiers réhabilités en profondeur.

Pour conclure, nous regrettons le manque d'ambition de la réhabilitation en cours dans le quartier des Buers, mais nous voterons bien évidemment cette résolution.

M. LE MAIRE.- Nous avons l'habitude d'avoir le Bostonien Morel, maintenant nous avons plus modestement le Rémois de naissance ! Nous apprécions.

Madame Vessiller ?

Mme Béatrice VESSILLER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Cette délibération porte sur l'engagement important de la Ville dans l'opération de réhabilitation de 243 logements d'Est Métropole Habitat dans le quartier des Buers nord, dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain soutenue financièrement par l'ANRU - largement soutenue puisque c'est une opération de niveau national.

Le programme des travaux conduira à obtenir des bâtiments de niveau basse consommation, avec des travaux de confort dans les logements qui ont été choisis par les locataires après une mobilisation de leur part. En effet, le premier programme proposé aux locataires n'avait pas été validé en concertation locative, et nous sommes reconnaissants à EMH d'avoir repris la réflexion pour aboutir à un projet partagé qui convienne à une majorité de locataires, avec des travaux non seulement sur la performance énergétique mais aussi sur l'intérieur des logements.

Il y aura bien une amélioration globale du confort et de la performance thermique des logements en hiver comme en été (en été, c'est aussi important), et malgré une augmentation des loyers (cette fameuse troisième ligne), il y aura une baisse des charges significative, avec un changement de mode de chauffage, le raccordement au chauffage urbain, et surtout une isolation qui fera que ce sera moins consommateur.

Ceci représentera une hausse de pouvoir d'achat appréciable pour des ménages modestes, en plus des gains environnementaux.

L'opération est financée également dans le cadre du dispositif Ecoréno'v de la Métropole, pour plus de 300 000 € ; entre 62 000 € et 97 000 € par logement, on ne peut pas parler d'une opération légère pour ce quartier.

Pour améliorer encore le bilan environnemental, nous souhaitons qu'EMH utilise des matériaux biosourcés comme ce bailleur le fera prochainement dans un grand quartier à Vaulx-en-Velin, dans le cadre d'un projet innovant de massification de la rénovation. Utiliser des isolants de façade en laine de bois, de chanvre, des menuiseries bois issues de matériaux naturels, c'est évidemment renoncer à des menuiseries en PVC ou des façades en polystyrène, et c'est donc un bilan environnemental plus intéressant sans pétrole.

Sur le projet urbain, nous sommes plus circonspects, car l'ANRU a une position rigide voire dogmatique sur le désenclavement des quartiers et a imposé un projet de réorganisation des voiries qui ne nous convainc pas. Même si un cheminement piéton intéressant est prévu, nous pensons que les habitants ont besoin d'espaces apaisés et végétalisés plus que d'une nouvelle rue circulée. De notre point de vue, la concertation sur le projet urbain n'a pas suffisamment impliqué les habitants dès le début. Peut-être peut-on espérer que la reprise du dialogue par EMH inspire à l'avenir la Ville et la Métropole dans l'élaboration des projets portant sur les espaces publics.

Pour conclure, nous souhaitons une réduction globale des espaces affectés à la circulation et au stationnement au profit d'espaces de rencontres végétalisés. Je crois que nous avons bien tous compris hier que les Villeurbannais ont très envie de nature en ville, entre autres.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Madame Morel ?

Mme Michèle MOREL.- Une explication pour confirmer notre vote négatif. Nous nous sommes exprimés plusieurs fois durant tout ce mandat sur ces restructurations urbaines des quartiers dits sensibles qui le restent au fil des décennies. Nous nous posons la question de savoir ce que deviendront les nouvelles constructions du terrain des Sœurs dans plusieurs années. J'espère qu'elles n'auront ni le même bilan ni le même avenir que ce que l'on a connu aux Buers !

M. LE MAIRE.- Bien.

Monsieur Bravo ?

M. Hector BRAVO.- Monsieur le maire, mesdames et messieurs les adjoints, mes chers collègues,

Une très courte intervention parce que nous en avons déjà très longuement parlé lors de notre commission urbanisme.

Ce dispositif est une amélioration certaine des logements de la Boube, mais je réitère ici notre préoccupation concernant le financement de ces travaux qui ne devrait pas se traduire par une augmentation globale du loyer au vu des populations qui y habitent. Je ne partage pas du tout l'analyse qu'en fait Mme Vessiller, ce n'est pas du tout ce qui est écrit dans le rapport : « En moyenne, les quittances de loyer après travaux, loyer plus charges plus troisième ligne (la fameuse ligne qui permet de subventionner les travaux) moins APL, augmentent de 14 € par mois. »

Je note bien que des garde-fous sont pris en compte dans la délibération parce qu'on ne doit pas dépasser les 25 % de taux d'effort.

Il nous semble que nous devons être plus vigilants sur l'impact de nos politiques énergétiques et écologiques. Elles ne devraient pas se traduire par une augmentation des dépenses quasi-systématique dès qu'il s'agit d'environnement. Des solutions doivent être mises en œuvre pour permettre à ceux qui sont le plus en difficulté, et ce quartier en fait partie, de bénéficier des bienfaits d'une telle opération et se traduire par la neutralité en dépenses. Augmenter le loyer, oui, mais d'autant que baissent les charges.

Avez-vous des éléments supplémentaires, monsieur Llung, à ce sujet ? Avez-vous fait des simulations pour les familles qui habitent ou les familles les plus en difficulté ? Comment allons-nous accompagner ces mêmes familles pour qui chaque euro compte à la fin du mois ?

Nous avons bien noté que la concertation faite s'est traduite par un accord des locataires, c'est pourquoi nous voterons ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Llung ?

M. Richard LLUNG.- Je vais commencer par répondre à ce que vient de dire Hector Bravo parce que c'est le plus important : l'acceptation par les locataires du bouquet de travaux, à la fois des travaux structurels liés au bâtiment et à leur logement et des travaux à la carte. Tout cela se fait dans la concertation, et le fait qu'ils prennent le temps et

qu'ils acceptent les conclusions, y compris financières, pour leur propre loyer, leur propre pouvoir d'achat, est particulièrement important. Nous n'avons pas à nous substituer à eux.

Nous avons eu une longue discussion en commission, des questions ont été posées. J'ai contacté Est Métropole Habitat pour demander plus de précisions. Je veux simplement prendre un cas de figure (un T3 sans APL) qui permet de comprendre l'essentiel. Je ne lirai pas toutes les lignes mais, aujourd'hui, avant réhabilitation, le total du loyer pour ce T3 sans ascenseur est de 268 €, les provisions de chauffage estimées et les autres charges représentent 101 €, soit 368 € au total. Avec les factures privatives d'eau (20 €) et de gaz (31 €), il reste 419 € à la charge du locataire. Ce T3 revient à 419 € par mois au locataire.

Toujours dans ce même cas de figure, après réhabilitation, certes une augmentation de loyer mais avec l'APL, ce qui n'est pas le cas des charges, la troisième ligne de quittance mais aussi des économies d'énergie, puisque le raccordement au chauffage urbain fait qu'il y aura des économies globales d'énergie sur les charges plus les économies sur les factures individuelles, pour les mêmes postes, nous arrivons à un total de 393 €, soit 25 € de moins par mois.

Les chiffres qui sont indiqués dans la délibération sont des moyennes. Il y a des locataires pour lesquels cela augmente et d'autres pour lesquels cela diminue. Là, c'est un exemple très concret. Nous avons plusieurs tableaux de ce type. Dans l'ensemble, c'est plutôt convaincant suite aux discussions que nous avons eues.

Monsieur Morel, bien sûr, nous ne sommes pas allés chercher le sacre à Reims mais cela ne manque pas d'ambition ici. Les 90 000 € par logement, ce n'est pas tous les jours dans la rénovation du logement social. Il y a des innovations, la prise en compte de la pollution de l'air aux abords du périphérique, c'est d'ailleurs pour cette raison que nous participons à titre exceptionnel à ces travaux. L'ambition n'est pas manquante. Vous avez revisité Reims longtemps après, et peut-être les Buers, ou vous le ferez longtemps après aussi, vous serez surpris. Il y aura eu un changement de paysage.

M. Hervé MOREL.- Il y aura un tramway ?

M. Richard LLUNG.- Vous irez à pied, vous n'habitez pas si loin. Le C17 s'y rend.

J'ai oublié d'indiquer dans le niveau d'ambition que, sur la barre E, il y aura des créations de jardins d'hiver. C'était un engagement que nous avons pris avec Est Métropole Habitat que de nous rendre sur un site, en l'occurrence à Bordeaux, ce voyage a eu lieu comme convenu voici quelques années, nous avons vu ce qu'étaient ces travaux et comment les locataires en profitaient. C'est une création en façade de très grands balcons comme une pièce supplémentaire, qui créent un agrément tout à fait particulier et intéressant sur ce genre d'anciens logements réhabilités.

Je voudrais souligner que le logement social ancien réhabilité a un rôle particulièrement important dans le parcours résidentiel parce que c'est le seul logement qui revient à 5 € du mètre carré en moyenne locative (le secteur privé, c'est plutôt 12 € ou 12,50 €), que les deux tiers de l'échelle des loyers sont couverts par le logement ou les différents produits du logement social, et pas mal d'habitants n'ont pas les revenus pour d'autres types de logement. Le fait de rénover, de leur permettre ce passage par ces logements (on espère qu'ils n'y resteront pas toute leur vie) est particulièrement important. Quand on

peut ne pas démolir mais plutôt réhabiliter, avec ambition comme c'est fait ici, c'est indispensable pour cette population. Pour beaucoup de gens, le revenu ne permet pas d'envisager les choses autrement.

Un petit mot sur ce qu'a exprimé Béatrice Vessiller : l'implication des habitants dès le début. Depuis 2009, je suis ce dossier, l'implication des habitants, c'était dès le début. Après, il y a ceux qui viennent et ceux qui ne viennent pas. Ce travail a été fait, Est Métropole Habitat l'a fait en tant que propriétaire, il y a eu je ne sais combien de réunions publiques, d'ateliers, de réunions sur place, y compris pour la voirie, même si c'est vrai que l'ANRU impose ses principes et que cela pose une difficulté.

Ce dossier a commencé en 2009, l'ANRU est intervenue en 2015, cela a un peu chamboulé les choses mais c'est aussi ce qui permet de faire ces travaux. Bon an mal an, c'est ce qui permet de réaliser les choses, il ne faut pas toujours s'en plaindre. Il y a eu des tensions, les discussions entre les locataires et EMH, mais cela s'est bien résolu, on le retrouve aujourd'hui dans la délibération.

Il y a eu des réunions plus récentes avec Didier Vullierme sur le terrain pour la création des cheminements. C'est un site où les espaces libres sont assez généreux du fait de la construction des années soixante. C'était un bâtiment sur une grande parcelle. Les aires de jeu sécurisées pour les enfants sont maintenues. Je trouve que c'est plutôt intéressant et c'est un cadre de vie qui peut être amélioré.

Madame Morel, je n'ai pas bien compris votre intervention mais je ne m'en inquiète pas.

Ce sera tout.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je souscris entièrement au discours que vient de tenir Richard Llung qui a rappelé à juste titre (c'est un peu à l'attention de Mme Vessiller) que c'est un dossier sur lequel les concertations ont été multiples, nombreuses, nous ont pris beaucoup de temps au bon sens du terme, Richard Llung y a fait allusion, M. Vullierme était aussi beaucoup présent sur ce dossier, moi-même également et d'autres élus à un degré moindre comme Mme Gandolfi depuis qu'elle est adjointe sur le quartier des Buers.

On peut toujours dire qu'il fallait en faire plus mais, à un moment, il faut non pas se satisfaire mais voir que beaucoup de choses ont été faites en matière de dialogue, de concertation, que l'on peut sans doute difficilement faire vraiment mieux.

Après, on peut se nourrir des réclamations. Il y en a toujours parce que le public du début dans les concertations n'est pas toujours le public de la fin. C'est une vraie donnée fondamentale dans ce genre de chose. Des choses sont demandées au début et, quand vous vous retrouvez avec un public nouveau, plusieurs années après, ce que les personnes ont demandé n'est plus demandé par ceux du présent si l'on peut dire. Cela demande aussi à être pris en compte.

Sur la discussion avec les locataires, Richard Llung a dit l'essentiel, mais c'est plutôt une adresse à Hector Bravo parce que Mme Vessiller a plutôt souligné la qualité de la concertation avec les locataires de la part d'EMH pour nous dire qu'il fallait faire aussi bien. Je peux prendre les compliments des deux côtés.

C'est quand même un endroit dans lequel la concertation avec les locataires est réglementaire et a été menée, il y a même eu à revenir, comme vous l'avez souligné. Je pense qu'elle a été bien conduite.

Sur le fond, je le dis à Hector Bravo, j'ai eu l'occasion de le dire plusieurs fois dans l'année qui précédait, nous n'acceptons pas de trop grandes démolitions, ce qui est souvent le cas des opérations ANRU qui sont un peu conditionnées par un niveau de démolition pour pouvoir construire des habitations nouvelles derrière l'objectif qui est de faire de la mixité sociale, ce qui peut s'entendre par certains côtés.

Sur le quartier des Buers, nous avons tenu bon, nous ne sommes pas entrés dans ce paradigme de l'ANRU, mais il y a quelques démolitions, très peu, et c'est ce qui a valu que nous discussions beaucoup avec l'ANRU à plusieurs reprises. Cela n'a pas été facile mais nous y sommes arrivés. L'objectif, c'était la réhabilitation dont nous parlons aujourd'hui avec l'effort de la Ville en termes d'aide à la rénovation et d'ailleurs, je le dis à Béatrice Vessiller en passant amicalement, la Métropole, ce n'est que 300 000 €.

Mme Béatrice VESSILLER.- C'est ce qui a été demandé.

M. LE MAIRE.- La Ville fait un effort supplémentaire mais je n'en rajoute pas.

L'objectif est de ne pas avoir trop de démolition et de faire en sorte que les populations qui habitent ce quartier, qui sont souvent dans les CSP pas très élevées, puissent rester. Dès qu'il y a des démolitions-reconstructions, les loyers des résidences nouvelles sont toujours plus élevés par rapport aux différentes cotations, y compris dans le logement social, et on assiste, qu'on le veuille ou non, à un certain déplacement des populations qui vont ailleurs pour se reloger.

Or, des personnes habitent aux Buers depuis longtemps, notamment dans la grande barre F, et souhaitent y rester. Certains partiront nécessairement mais, en même temps, il faut que ceux qui souhaitent y rester puissent le faire. À cet effet, il faut rester dans une gamme de loyers assez exemplaire par rapport aux surfaces et aux moyens contributifs qui sont demandés aux personnes.

Là encore, on pourrait dire qu'il ne faut aucune augmentation mais quand les personnes voient leur appartement qui devient de meilleure qualité, quand elles font des économies de charges, elles sont prêtes à s'engager positivement dans des augmentations qui restent quand même extrêmement modestes et, si vous les comparez à d'autres secteurs, très précautionneusement modérées. C'est à souligner.

L'effort de la Ville (nous en revenons à la délibération elle-même) est justifié parce que c'est Est Métropole Habitat qui est porteur de l'ensemble de l'opération, contrairement à d'autres quartiers où vous avez plusieurs bailleurs sociaux et, là, il n'y en a qu'un.

Vous le savez aussi, c'est peut-être dit dans la délibération, la situation des bailleurs, et notamment publics, est rendue extrêmement difficile par la politique du gouvernement, la réduction du loyer de solidarité, l'augmentation du taux de TVA qui sont des mesures financières qui frappent de plein fouet les organismes publics.

S'il était possible sans doute d'aller jusqu'au bout pour la rénovation des Buers dans le programme, n'oublions pas qu'EMH est sur notre territoire Monod, Saint-Jean demain où il est aussi dans une situation où l'essentiel des appartements relève de ce parc locatif, et

si l'on veut continuer à réhabiliter sur notre ville avec cet organisme de logement social, la participation de la Ville est justifiée dans cette opération, d'autant plus par rapport à de l'éco-rénovation, à des économies d'énergie, à l'atteinte du BBC dans le logement qui n'est pas si facile que cela.

Voilà ce que je souhaitais dire en complément de ce qu'a dit excellemment M. Richard Llung.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour - 4 contre) –

12 – PARTICIPATION DE LA VILLE AUX OPÉRATIONS CONCERNÉES PAR LE PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL LOYERS MAÎTRISÉS 1, RUE LOUIS-BRAILLE : RÉHABILITATION D'UN LOGEMENT DE TYPE 1 BIS EN T2 – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour - 4 abstentions) –

13 – PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) GRANDCLÉMENT SITE ALSTOM - RÉDUCTION DU PÉRIMÈTRE ÉLARGI DE PARTICIPATION - APPROBATION DE LA CONVENTION DE PUP AVEC 6^E SENS PROMOTION – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour - 4 abstentions) –

14 – PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) LAFONTAINE-AYNARD - INSTAURATION D'UN PÉRIMÈTRE DE PARTICIPATION - PROGRAMME DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS (PEP) - CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL AVEC LA SOCIÉTÉ COGEDIM – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- C'est le début du PUP, ce n'est pas une révision.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour - 4 abstentions) –

15 – ÉCHANGE FONCIER 70, AVENUE GALLINE ENTRE LES SERVICES DES DOUANES ET LA VILLE DE VILLEURBANNE – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

16 – CESSION D'UNE QUOTE-PART DES PARTIES COMMUNES DE LA COPROPRIÉTÉ SITUÉE 54-58, RUE SÉVERINE – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

17 – VENTE DE PATRIMOINE LYON MÉTROPOLE HABITAT (LMH), 51, RUE DU DOCTEUR-OLLIER – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- M. Bravo a demandé à intervenir. Monsieur Llung, quelques mots ?

M. Richard LLUNG.- Simplement pour dire qu'il s'agit d'une demande de mise en vente par Lyon Métropole Habitat de 29 logements sociaux, je précise que ce sont des PLS.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Bravo ?

M. Hector BRAVO.- Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les adjoints, mes chers collègues,

Tout d'abord, merci pour les éléments supplémentaires qui ont été ajoutés au rapport et qui permettent de mieux comprendre comment évolue la vente de logements sociaux dans notre ville.

Un constat, et je pense que vous en conviendrez, ce n'est pas simple de vendre et cela prend du temps, beaucoup de temps parfois.

Ce simple constat va d'ailleurs à l'encontre des postulats des politiques nationales qui ont pour objectif de défaire le parc de logement social en contraignant les bailleurs à vendre.

Ces différentes lois et différents décrets transforment les bailleurs en agences immobilières au détriment de la mission même qui devrait être la leur : offrir un logement de qualité et abordable au plus grand nombre.

Ce n'est donc une surprise pour personne qu'une fois de plus nous voterons contre ces ventes. À nos yeux, elles ne contribuent pas à une solution ni même une issue au problème du mal-logement dans notre pays mais plutôt à une aggravation. En agissant de la sorte, ces ventes participent à plus ou moins longue échéance à l'augmentation du foncier, à l'éloignement des personnes à faibles ressources habitant la commune depuis de nombreuses années.

La véritable solution est à chercher dans les politiques de financement du logement social par l'État, en partenariat avec les territoires et les collectivités locales, et au service des populations qui en ont le plus besoin.

Or, il n'a échappé à personne que Villeurbanne n'est pas exempte d'un foncier qui suit une croissance déphasée avec la réalité sociale villeurbannaise. Dans tous les cas, je note, monsieur le Maire, qu'en conférence des présidents, vous avez évoqué le souhait de faire à la rentrée prochaine un communiqué ou une action plus large, suivant votre choix, sur la vente du patrimoine de logements sociaux en lien avec la loi Elan, et vous avez tout notre soutien en ce sens. Cela permettra non seulement d'enrichir le débat mais surtout d'y voir plus clair.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Llung ?

M. Richard LLUNG.- Quelques mots sur ce débat intéressant.

Plusieurs éléments dans l'intervention d'Hector Bravo à la fois structurée et qui correspond à des réalités différentes.

Le débat que nous avons eu jusqu'à la loi Elan portait sur le fait de savoir s'il fallait vendre ou pas. La position d'Hector Bravo, défendue systématiquement, était plutôt de ne pas vendre, ce que je comprends, c'est une logique.

Après, ce n'est pas une question de principe mais de quantité.

Il y a un flux qui est aussi un flux de la construction et un flux financier, avec un niveau qui convient. Un logement vendu jusqu'à présent par un bailleur permettait de financer en moyenne 2,3 logements sociaux nouveaux. Tant que ce flux fonctionne, c'est plutôt bien parce que c'est ce qui nous permet de financer les nouveaux logements sociaux et de les développer. Je vous rappelle que, ces dernières années, nous avons une production de logements sociaux assez exceptionnelle.

Là où cela débloque, c'est quand les bailleurs se mettent à multiplier les ventes. On comprend le contexte puisque la loi Elan les contraint et, diminuant leurs fonds propres, ils envisagent d'augmenter les ventes pour augmenter leurs fonds propres puisque c'est le système. On peut le comprendre.

Là où est la limite de la discussion, y compris avec les bailleurs, c'est dans nos objectifs de collectivité publique, c'est-à-dire dans l'équilibre social de notre territoire. Si on laisse se multiplier inconsidérément les ventes, c'est-à-dire qu'on les laisse nous présenter leur plan de vente chacun dans son coin, l'addition fait beaucoup trop.

Aujourd'hui, il y a 855 logements en vente à Villeurbanne, cela représente 34 % de toutes les ventes HLM de la Métropole. C'est un déséquilibre. Il y a le niveau communal et le niveau métropolitain, on ne peut jamais dissocier les deux.

À un moment, ce déséquilibre est flagrant.

Nous venons de voter le plan local de l'urbanisme et de l'habitat qui comporte des objectifs à 2030. Si les mises en vente puis les ventes réelles sont multipliées par trois ou quatre comme ce qui se dessine, sans cadrage, sans limitation, cela ne sert à rien de faire un volet H au PLU-H, l'équilibre territorial que nous avons mis si longtemps à concevoir n'aura plus grand intérêt. Cela fait partie des débats actuels.

Je ne le reproche pas aux bailleurs, ils sont dans une logique et ils essaient d'optimiser leurs finances pour continuer de produire. Chacun est dans sa logique mais il faut les réunir, leur montrer que leurs volontés individuelles s'additionnent, et que cette addition n'est pas supportable pour les collectivités, à moins d'accepter une sorte de partition du marché qui soit les logements très chers d'un côté, les logements très sociaux de l'autre. Certains s'en contentent mais ce n'est pas notre souhait, ce ne sont pas les valeurs que nous partageons ici.

C'est pour cette raison que nous avons pris différentes mesures : les outils du PLU-H qui permettent de recréer des logements familiaux, cette discussion en cours qui permettra de limiter la vente des logements sociaux qui est déjà assez élevée en programmation et de participer à cette politique métropolitaine qui n'existe pas dans ce domaine pour l'instant.

M. LE MAIRE.- Merci. Une réponse schématisant un peu les problématiques complexes.

Je ne vais pas paraphraser ce que vous avez dit. Simplement, M. Hector Bravo a terminé son intervention en me remerciant de ma préoccupation d'avoir un débat général, qui est un peu esquissé dans les derniers propos de Richard Llung sur la problématique de la vente HLM. Au niveau de la Métropole, un travail est fait aujourd'hui pour aborder avec des éléments quantifiés, paramétrés, ce que cela peut provoquer et ce que peut aussi faire la Métropole. Un rapport est en cours d'élaboration, il sera soumis à un débat au sein des principales villes concernées.

Ensuite, il y a notre volonté d'avoir un point de vue général, de ne pas faire comme nous faisons avant parce que la situation a changé, de donner des réponses d'opportunité qui restaient dans des volumes mesurés, qui étaient tout à fait entendables par rapport à la production de logement social. Les bailleurs ne peuvent pas être conduits, à travers la politique de réduction des loyers de solidarité, de restriction des revenus des offices, à devoir vendre vraiment par nécessité pour continuer à être viables. C'est un débat général que nous aurons.

Avoir un débat ne signifie pas que nous serons entendus. Pour l'instant, nous l'avons été assez peu, mais partager de l'information et voir pourquoi nous en sommes là, c'est quelquefois se donner la possibilité de faire autrement.

Voilà ce que je voulais simplement dire sur ce rapport.

Comme le dit la fin de la délibération, je vous engage à la voter. On pourrait lâchement dire que la loi Elan prévoit qu'il n'y aura plus d'avis préalable des maires. Cela pourrait signifier que, demain, les bailleurs sociaux vendraient et que nous n'aurions pas à en parler au Conseil Municipal. Ce n'est pas ma volonté puisque nous le faisons encore aujourd'hui et nous le ferons demain dans le cadre d'un débat un peu plus général.

- Adopté à la majorité (44 pour - 10 contre) -

18 – ACQUISITION D'UN GARAGE 64, RUE OCTAVIE DANS LE CADRE D'UNE PRÉEMPTION – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

19 – ACQUISITION PAR VOIE DE PRÉEMPTION D'UN LOCAL COMMERCIAL SITUÉ 137 BIS, TOLSTOÏ – Mme Natalie PERRET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

20 – ACQUISITION D'UN TÈNEMENT COMPOSÉ DE DEUX PARCELLES SITUÉ AU 5, RUE ROUGET-DE-L'ISLE – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

21 – ACQUISITION D'UN TÈNEMENT SITUÉ 59-61, COURS DE LA RÉPUBLIQUE À L'ISSUE DE LA PROCÉDURE CONTENTIEUSE – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Il s'agit d'une opération beaucoup trop importante en volume et en finance pour des réserves pour équipement public.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

22 – CONVENTION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE UNIQUE POUR LES TRAVAUX DE CLÔTURE MITOYENNE VILLE/LYON MÉTROPOLÉ HABITAT LMH, 36, ALLÉE DU MENS À VILLEURBANNE – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

23 – PRÉSENTATION DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT D'UN CHEMINEMENT PIÉTONNIER DANS LE QUARTIER BUERS NORD – Mme Anne REVEYRAND

M. LE MAIRE.- C'est un retour sur les Buers dans le cadre du programme NPNRU d'une certaine manière. Madame Reveyrand ?

Mme Anne REVEYRAND.- Nous avons parlé de nature en ville, ce cheminement piétonnier est un aménagement paysager, qui desservira les résidences de la Boube et la résidence Pranard. Il favorisera les déplacements à pied notamment vers l'école mais également les déplacements à vélo.

Cet équipement est en interface avec les résidences et les cours privées qui sont créés par Est Métropole Habitat.

Quand on parle de nature en ville, forcément, différents éléments interviennent. Ce n'est pas seulement la végétalisation dont on peut parler quand même puisqu'elle est notée dans le rapport (elle est présente pour 70 % des surfaces), c'est aussi la plantation d'arbres avec 30 % d'ombrage puisque, avec le Plan Ombre que nous avons établi à la Ville de Villeurbanne et que nous travaillons actuellement, nous avons prévu de travailler systématiquement sur les ombrages des lieux que nous créons ou même des lieux existants.

Quand on parle de végétalisation, il faut aussi parler d'un traitement plus large sur les îlots de fraîcheur, et notamment le traitement des eaux pluviales qui sera particulier aussi, le traitement des sols également qui est important, l'éclairage public qui favorisera la biodiversité puisqu'il est prévu d'installer un éclairage public à détection de présence.

Donc, tout un traitement plutôt qualitatif de cet espace dans l'idée de rafraîchir la ville mais aussi de créer un paysage pour les habitants et créer de la qualité.

C'est aussi un lieu d'usage, je parlais du passage à pied, à vélo, etc., c'est aussi un lieu de loisirs puisqu'il y aura également des tables de pique-nique, des bancs et un parcours d'agrès de plein air.

M. LE MAIRE.- Monsieur Merlin ?

M. Pascal MERLIN.- L'intervention est retirée.

M. LE MAIRE.- Je reviens sur le débat de tout à l'heure pour dire que Mme Vessiller a fait allusion aux propositions de l'ANRU de cheminement, et là où nous faisons un mail piétonnier, cela représente à peu près 1 M€. C'est une intervention de la Ville dans cette opération qui restera un patrimoine d'Est Métropole Habitat. C'était là où, initialement, l'ANRU souhaitait que se fasse le « désenclavement » qui est en général une demande formulée dans des quartiers.

La discussion dont nous parlions tout à l'heure a permis de faire ici un mail piétonnier et paysager, et un désenclavement, c'est-à-dire l'accès au parking arrière, par cette beaucoup plus grande boucle que l'on retrouve autour du quartier.

Mme Anne REVEYRAND.- Il y a eu aussi beaucoup de concertation.

M. LE MAIRE.- Merci de le dire.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

24 – RÉMUNÉRATION DES ANIMATEURS PÉRISCOLAIRES POUR L'ACCUEIL DES ÉLÈVES LE MATIN – M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- Nous avons une demande d'intervention de M. Lacoste. Monsieur Berthilier, souhaitez-vous en dire un mot ? En réponse peut-être.

Monsieur Lacoste ?

M. Régis LACOSTE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Vous présentez au vote de notre assemblée municipale un rapport pour compléter les modalités de rémunération des animateurs périscolaires, pour y intégrer les interventions sur l'accueil périscolaire du matin, qui sera mis en place à partir de septembre 2019, dans tous les groupes scolaires.

Le 15 janvier dernier, lors d'une conférence de presse, vous avez annoncé le maintien de la semaine de quatre jours et demi dans les écoles publiques maternelles et élémentaires de la ville à la rentrée de septembre 2019.

Une fois de plus, votre majorité municipale a refusé le débat sur les rythmes scolaires dans les écoles publiques de Villeurbanne !

Pas de communication officielle de votre part, monsieur le Maire, ni de votre exécutif, de cette décision au Conseil Municipal de notre ville.

Notre assemblée municipale, démocratiquement élue, représentant les citoyens de notre ville, est par définition le lieu où se débat publiquement la politique de notre commune, où se confrontent les points de vue et les propositions de chacun des groupes politiques.

Les seuls débats au Conseil Municipal de Villeurbanne sur le maintien de la semaine de quatre jours et demi ont été provoqués par les questions répétées des élus de notre groupe depuis cinq ans, comme ce fut le cas lors du dernier débat budgétaire par notre président de groupe, Jean-Wilfried Martin.

La politique éducative de notre commune, l'école de nos enfants sont des sujets primordiaux pour tous les élus de notre assemblée. Ils ne peuvent être simplement présentés en commission comme un rapport ordinaire.

Ce n'est pas l'histoire et la tradition de Villeurbanne où l'avenir de nos enfants a toujours été au cœur de toutes les politiques municipales !

En juin 2017, le ministre de l'Éducation nationale a donné son feu vert au retour à la semaine de quatre jours dans le primaire. Depuis presque deux ans, 92 % des communes de France ont fait le choix de revenir à la semaine de quatre jours.

À Villeurbanne, vous avez joué la montre !

Vous avez organisé une soi-disant concertation sur neuf mois, en consultant les parents d'élèves, les enseignants - qui ont manifesté leur opposition à la semaine de quatre jours et demi sous les fenêtres de votre bureau, monsieur le Maire - et les agents de la ville dans huit écoles seulement sur Villeurbanne.

Les réseaux sociaux ont été mobilisés, des tables rondes réunies. Tout cela à grand renfort de communication bien huilée !

Une seule question : pourquoi ne pas consulter TOUS les parents et TOUS les enseignants par un vote DÉMOCRATIQUE, que nous avons demandé en mars 2018 ?

Une seule réponse et un but caché : conserver par idéologie la réforme Peillon !

Comment revenir sur une réforme des rythmes scolaires défendue lors des dernières élections municipales et portée pendant cinq ans, dernier marqueur de gauche, et reculer une fois de plus, comme sur l'armement de la police municipale, comme sur la vidéoprotection, comme sur la rigueur budgétaire imposée par les dotations de l'État, et comme sur la Métropole !

Tout cela est bien loin de l'intérêt de l'enfant, de l'école des savoirs et de la réussite !

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci.

On a l'impression que cette intervention est pratiquement un copié-collé d'une que vous nous avez faite voici très peu de temps. Cela veut dire que vous n'écoutez quand même

pas beaucoup les réponses. À vous entendre, je ne suis pas sûr que ce soit vraiment l'intérêt de l'enfant qui vous guide. Permettez-moi d'en douter !

Monsieur Berthilier ?

M. Damien BERTHILIER.- Monsieur Lacoste, je veux bien vous redire les mêmes choses mais il ne faudrait pas me poser chaque fois les mêmes questions. Je vais de toute façon vous dire les choses de manière un peu différente et vous apporter quelques compléments d'actualité qui vous éclaireront peut-être davantage.

J'entends bien votre point de vue sur quatre jours/quatre jours et demi, mais je n'ai toujours pas compris quelles étaient vos propositions. Vous avez dit que nous avons joué la montre mais, en même temps, vous reconnaissez que nous avons passé neuf mois à en débattre.

Si vous avez suivi ces débats, vous avez pu vous rendre compte que la question des quatre jours/quatre jours et demi était loin d'être la seule question qui se posait. Quand je lis vos propositions de modifications budgétaires, quand je lis le peu de chose que vous avez pu écrire sur le sujet, c'est surtout « efface et annule » et il ne reste plus grand-chose à la place. Je ne crois pas que ce type de proposition rencontre beaucoup de succès auprès de la population villeurbannaise.

Vous citiez huit écoles, c'étaient des études qualitatives faites dans ces écoles mais les agents, les enseignants et les parents ont tous pu s'exprimer à travers un questionnaire.

Ce qui leur importe aujourd'hui, c'est de voir à quel point leur problématique est prise en compte. Il y a effectivement des avis divergents sur quatre jours ou quatre jours et demi, mais c'est la question de la gestion de la fatigue qui se pose, notamment pour les plus petits, et c'est sur ce sujet prioritairement que nous travaillons, mais aussi la question sur les contenus, sur le fait que les enfants plébiscitaient les activités périscolaires. Vous m'expliquerez, monsieur Lacoste, comment vous organisez de telles activités après des journées de classe de six heures ! Ce n'est pas possible.

Je peux vous citer des villes qui sont repassées à quatre jours et qui ont supprimé les activités périscolaires, des villes qui pourraient peut-être dans leur composition sociale ressembler à la nôtre, celle de Cergy où 8 000 enfants fréquentaient les activités périscolaires, aujourd'hui, tout a été mis sur le mercredi matin, et il y en a 700.

Je pourrais vous donner des dizaines d'exemples qui montrent que ce n'est pas simplement le fait de savoir si on est à quatre jours ou quatre jours et demi qui importe mais toute une architecture globale qui est concernée.

Nous pouvons constater qu'au-delà des divergences qu'il a pu y avoir, les familles ont pu constater que nous étions en train de mettre en œuvre un accueil du matin. Je pensais que vous alliez en souligner la nécessité et nous féliciter pour cette décision que nous confortons avec la délibération de ce soir.

Ils voient aussi que nous adaptons le service le soir pour être plus souple et leur permettre de venir récupérer leurs enfants plus tôt.

Finalement, les manifestations sont loin derrière nous et, à Villeurbanne, nous avons réussi non pas à convaincre tout le monde mais à créer quand même une forme de

consensus qui fait que l'on a pu déplacer la conflictualité. Il n'y a pas eu un jour de grève des enseignants sur cette question à Villeurbanne. Nous ressemblerons, dans ce que nous ferons à la rentrée prochaine, beaucoup plus à un certain nombre de grandes villes de France qu'à celles qui sont repassées à quatre jours. De ce point de vue, nous sommes assez sereins.

Les acteurs éducatifs ont compris qu'il y avait quelque chose de global, de cohérent, que nous avons réussi à construire et que nous ne voulons pas tout détruire. C'est ce qui serait de l'idéologie. Ils sont plutôt rassurés par ce que nous proposons, qui est une forme d'évolution, d'adaptation et de continuité parce qu'on ne peut pas mettre en œuvre une telle organisation sans prendre le temps de l'évaluer et de la conforter dans le temps.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Je vais mettre aux voix ce rapport dont je rappelle, comme l'a fait M. Berthilier à la fin de son propos, qu'il s'agit de la rémunération des animateurs périscolaires pour l'accueil des élèves le matin qui n'existait pas auparavant.

- Adopté à l'unanimité -

Très bien monsieur Lacoste, vous évoluez toujours un peu. Votre pragmatisme fait du bien !

25 – RÉVISION DU CADRE DU PERSONNEL – Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (45 pour - 9 abstentions) -

26 – GESTION SOCIALE ET URBAINE DE PROXIMITÉ - PROGRAMMATION 2019 – Mme Claire LE FRANC

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour - 4 contre) -

27 – CONTRAT DE REVITALISATION ARTISANALE ET COMMERCIALE SUR LE SECTEUR TOLSTOÏ – Mme Natalie PERRET

M. LE MAIRE.- Mme Perret pour une présentation si elle le souhaite, ensuite nous aurons quatre interventions.

Mme Natalie PERRET.- Merci monsieur le Maire.

La délibération présentée s'inscrit dans la stratégie globale de développement économique pour le cours Tolstoï.

Suite aux conclusions de l'étude 2017 sur le projet économique Tolstoï, la Ville s'est engagée dans une démarche de maîtrise foncière de murs commerciaux jugés stratégiques par leur remplacement. Trois délibérations ont été votées dans ce sens en 2017 et 2018. La Ville s'est ainsi portée acquéreuse de trois locaux d'activité le long du cours Tolstoï.

Aujourd'hui, la Ville souhaite aller plus loin dans cette démarche dans le cadre d'un contrat de revitalisation artisanale et commerciale qui est un outil innovant pour agir sur le commerce. Ce type de contrat a été créé par la loi pour l'artisanat, le commerce et les très petites entreprises du 18 juin 2014. Les objectifs du contrat sont tout d'abord de contribuer à la sauvegarde et la protection du commerce de proximité, favoriser la diversité et le développement des activités commerciales et artisanales.

Une première délibération à ce sujet a été votée en décembre 2018 et a permis d'ouvrir une période de concertation qui s'est déroulée du 15 janvier au 15 février 2019.

Suite à cette concertation, dont le bilan a été positif, la Ville a engagé une consultation afin de désigner l'opérateur du contrat. Un seul candidat a répondu à l'appel d'offres, en l'occurrence la Société villeurbannaise d'urbanisme.

Le principe du contrat, c'est de confier à l'opérateur plusieurs missions :

- l'acquisition d'une vingtaine de lots commerciaux ou artisanaux sur un périmètre qui va de Tolstoï côté Totem jusqu'à la place Grandclément, des locaux considérés comme stratégiques par leur remplacement ou leur configuration ;
- confier à l'opérateur la maîtrise d'ouvrage des travaux d'embellissement des façades et/ou la remise aux normes des locaux ;
- la commercialisation et la gestion des locaux commerciaux.

L'opérateur aura également un rôle d'animation du quartier. Le contrat prévoit tout un volet communication et animation commerciale.

Le principe, c'est que le titulaire du contrat assume la totalité des dépenses qui ont été chiffrées à un peu plus de 8 M€, et que ces dépenses soient rendues possibles par la perception de loyers à hauteur de 4 M€.

Ce contrat nécessite néanmoins une participation de la Ville à plusieurs titres :

- l'installation d'une maison médicale de garde qui sera située place Albert-Thomas, qui constitue une charge de l'ordre de 380 000 €, assumée par la Ville de Villeurbanne ;
- un apport en nature des locaux que j'ai cités précédemment, qui avaient été acquis par voie de préemption ;
- la Ville accordera des avances de trésorerie à l'opérateur qui ont été chiffrées pour le moment - ce sera réajusté - à environ à 4 M€.

Dernier objet de la délibération : la délégation à la SVU du droit de préemption commerciale sur le périmètre du CRAC. Actuellement, c'est la Métropole qui a cette compétence. C'est aussi la possibilité de recourir, le cas échéant, à la procédure d'expropriation.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Morel ?

M. Hervé MOREL.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Ce sujet représente une prise de risque importante pour la municipalité avec une opération estimée à 8,70 M€. Toutefois, la discussion en commission a montré que les

services de la Ville ont bien évalué les risques. Nous ne retiendrons d'ailleurs que le potentiel de forte plus-value si l'opération était couronnée de succès.

L'idée suggérée de franchise de loyers à l'installation, idée largement testée et appliquée dans d'autres villes, est très bonne et sans doute incitative.

Nous aurions aimé que la démarche qui concerne le cours Tolstoï, qui certes en a grand besoin, soit plus générale à Villeurbanne.

Par exemple, nous pouvons tous constater qu'il existe plusieurs secteurs à Villeurbanne avec des immeubles neufs et des rez-de-chaussée commerciaux non utilisés. La Ville pourrait, par exemple, généraliser la franchise de loyer à l'installation pour inciter dans ces différents locaux des installations d'artisans ou de commerçants, nécessaires au bien vivre ensemble tant soutenu par ailleurs.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Khelifi ?

Mme Zemorda KHELIFI.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Les contrats de revitalisation artisanale et commerciale (CRAC), prévus à titre expérimental jusqu'en juin 2019, permettent aux collectivités territoriales qui souhaitent redynamiser le commerce et l'artisanat de désigner un opérateur qui pilotera le projet de revitalisation. Cet opérateur peut acquérir les biens nécessaires (locaux), y compris par préemption ou expropriation et, dans ce cadre, la Ville attend que la Métropole de Lyon lui délègue son droit de préemption, ce qui n'est pas confirmé. L'opérateur sera la SVU, ce que nous approuvons, puisque la SVU a l'expérience du management de centre-ville avec les Gratte-Ciel.

Ce nouveau contrat est une chance, pour cette partie de Villeurbanne, qui ne demande qu'à sortir de la morosité dans laquelle elle se trouve aujourd'hui. Avec le réaménagement de la ligne C3 et la mise en place de ce contrat, espérons que cela sera le cas.

Par ailleurs, ce projet, que nous approuvons, vous l'aurez compris, doit être un outil de dynamisation pour accompagner une nouvelle économie de proximité en phase avec les nouvelles attentes des consommateurs, celle au service de l'homme, celle qui crée du lien social, privilégie la qualité des produits et respecte l'environnement et la santé de nos concitoyens.

Pour organiser la ville des courtes distances, il est évident que les politiques publiques doivent favoriser l'implantation et le maintien de services du quotidien dans nos cœurs de quartier : les commerces et la maison médicale de garde qui manque cruellement à Villeurbanne et qui ouvrira dans le quartier du Totem, c'est une bonne chose.

Relocaliser l'économie, le commerce, c'est favoriser des activités qui permettent de réduire les émissions de CO2, c'est réduire également l'usage de la voiture car c'est précisément une des habitudes que nous nous devons de faire évoluer vers des modes de transport moins nocifs pour la qualité de l'air et la santé des habitants.

Nous sommes particulièrement sensibles aux efforts faits par la Ville, depuis quelques années, en matière d'économie sociale et solidaire, et nous avons là une véritable opportunité pour encore aller plus loin, en favorisant l'installation des circuits courts,

tout ce qui concourt à la vitalité, à l'emploi et à la valorisation des ressources locales, pour être au service de ce quartier et de la transition écologique.

Nous voterons, sans hésiter, cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Poncet ?

M. Stéphane PONCET.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Tant qu'on se limite à ce CRAC sur ce quartier, cela nous va bien. On sait que vous êtes, vous aussi, un crack de l'immobilier. Le projet est assez bien monté. C'est une belle expérimentation, originale, dont les effets ne peuvent être que bénéfiques sur le secteur Tolstoï. De plus, le montage financier est assez prudent.

Notre seule inquiétude concerne l'aspect juridique qui est que, en réalité, vous vous substituez à la Métropole sur les procédures de préemption et d'expropriation, sommes-nous certains que la Métropole validera ces procédures et, si ce n'est pas le cas, que se passera-t-il ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Soares ?

M. Mathieu SOARES.- Le cours Tolstoï est un axe principal et même historique de notre ville puisque c'était pendant longtemps le chemin qui menait à notre ancienne mairie. Ce cours est bien dessiné, dispose de bâtiments assez remarquables et ses potentiels sont nombreux.

Si la redynamisation des centres-villes et centres-bourgs est au cœur du débat public en matière d'aménagement, l'enjeu du développement des quartiers périphériques est souvent relayé au second plan, on peut donc se féliciter de cette initiative de notre municipalité qui développe là une stratégie commerciale sur ce secteur particulièrement.

Il s'agit donc de promouvoir une certaine vision de la commune, une ville qui se développe en répondant, en anticipant la demande des futurs habitants, mais aussi une ville qui se préoccupe de l'équilibre dans le quartier de la demande des habitants déjà présents. En somme, une politique qui permet à toutes et à tous de continuer d'habiter leur ville et leur quartier.

Nous soutenons aussi cette initiative parce que le développement urbain ne peut pas être piloté uniquement au doigt mouillé en suivant les seules règles du marché, et parce qu'aménager, c'est aussi adopter une vision stratégique, que ce soit en termes de logement, de transport et de service public, mais aussi de commerce et d'artisanat - il en est souvent question dans ce Conseil Municipal.

Pour un développement harmonieux, il nous faut un équilibre en termes d'offre commerciale, de service public, mais aussi de lieux à part et d'empreinte culturelle, le tout en conservant la singularité d'un quartier, et notamment les commerçants historiques qui font la vie de quartier.

Cette stratégie doit permettre d'articuler les subtilités d'un quartier, de le voir presque comme un organisme vivant où les usages se combinent. En somme, il s'agit de penser la

revitalisation commerciale d'un secteur avec ses habitants pour ne pas imposer des usages mais s'approprier les lieux, en somme pour permettre d'habiter plutôt que de consommer ou simplement de circuler. C'était l'objet de la concertation.

Sans cette précaution, il peut s'agir de s'inscrire dans les travers de la politique métropolitaine - et le risque est là - qui repousse toujours plus les populations en même temps qu'elle concentre les services et les emplois, avec un effet trou noir de l'activité et de la dynamique économique.

En ce sens, il y a un levier à saisir ici, également en matière d'artisanat, avec à la fois les différents métiers d'art et les jeunes artisans en devenir, il y a à la fois une véritable attente de ces métiers, des métiers divers et dynamiques, créateurs d'emploi et de richesse dans notre pays. Il y a également un engouement pour ces métiers chez les plus jeunes comme chez celles et ceux qui se reconvertissent de plus en plus fréquemment.

Ici, le lien avec les lieux de formation, pour permettre l'arrivée de nouveaux commerçants et d'artisans, est une vraie piste peut-être à creuser avec la SVU pour trouver les ponts qui permettent l'installation sur ce secteur.

Enfin, une dernière remarque positive sur cette stratégie, le pilotage par une société d'économie mixte (SEM) qui a déjà fait ses preuves aux Gratte-Ciel, et qui se combine ici à l'initiative publique. La présentation régulière des résultats devant notre Conseil est aussi une bonne chose, elle permet d'avoir à la fois la transparence et le suivi public, et cette SEM permettra la souplesse exigée par la réalité de la vie, du commerce et des artisans, conjuguée à une vision publique du développement des services de ce secteur.

Nous voterons donc ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Perret ?

Mme Natalie PERRET.- Effectivement, le CRAC est une vraie chance pour la Ville d'expérimenter ce type de contrat. Cela permet d'externaliser le portage financier d'une opération de plus de 8 M€ sans en supporter le coût de portage et de fonctionnement.

Cela permettra effectivement d'installer des activités nouvelles commerciales et artisanales sur la partie 2 du cours Tolstoï qui est actuellement plus en mono-activité ou en vacance.

Pour répondre à Mme Khelifi, on pourra aussi installer des activités d'économie sociale et solidaire. C'est ce qui est prévu.

Pour répondre à M. Poncet sur le droit de préemption, il ne sera pas forcément utilisé à chaque transaction. L'objectif aussi est d'avoir des accords amiables soit avec les bailleurs sociaux, soit avec des propriétaires privés. Effectivement, actuellement, c'est en négociation avec la Métropole, si elle refusait de transmettre le droit de préemption, cela voudrait dire que la Ville serait un interlocuteur supplémentaire. Cela pourrait engendrer des frais et des actes supplémentaires, mais c'est en cours de négociation. Les choses ne sont pas encore définitives.

M. LE MAIRE.- Cela répond à la dernière question de M. Poncet. D'ailleurs, c'est dit en toutes lettres dans la délibération mais Mme Perret vient de le rappeler : on supprimerait l'intermédiaire Ville dans la préemption. Si toutefois, mais cela ne semblait pas la

solution vers laquelle nous nous acheminons, la Métropole ne souhaitait pas le faire, on en reviendrait à la situation d'aujourd'hui où la Ville préempte, et ensuite elle vend à la SVU. Forcément, il y a quelques frais de notaire supplémentaires, et si on peut s'en passer, c'est mieux.

Monsieur Morel, vous avez commencé en disant que c'était une grande prise de risque et vous avez terminé en disant qu'il faudrait le faire pour tous les commerces de Villeurbanne en franchise. Quelle prise de risque ce serait ? Je sais que vous aimez le paradoxe !

M. Hervé MOREL.- J'ai dit qu'en commission, le débat m'avait rassuré. J'ai félicité les services de la Ville.

M. LE MAIRE.- Vous avez évoqué le fait de franchiser tous les commerces. Pourquoi pas les installer nous-mêmes pendant que l'on y est ? Je trouve que l'on n'est pas tout à fait dans ces perspectives.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

28 – TARIFICATION DU CAFÉ DU RIZE - MISE EN PLACE D'UNE CONSIGNE POUR LA GESTION DE VERRES RECYCLÉS – M. Loïc CHABRIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

29 – TARIFICATION DES DROITS DE PLACE DU MARCHÉ MANUFACTURÉ GRANDCLÉMENT POUR LE SECOND SEMESTRE 2019 - RÉDUCTION DU MONTANT – M. Didier VULLIERME

M. LE MAIRE.- Mme Maurice a demandé une intervention pour le groupe Les Républicains. Monsieur Vullierme ?

M. Didier VULLIERME.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Un petit mot pour vous présenter cette délibération qui est la suite de la rencontre que le maire et moi-même avons eue avec les commerçants de la place Grandclément voici quelques semaines, au cours de laquelle ils nous ont fait part des difficultés qu'ils rencontrent sur l'ex-marché de la place Grandclément, aujourd'hui situé à la gare de Grandclément.

Ils avaient émis un certain nombre de revendications, et la délibération qui vous est présentée aujourd'hui est une réponse à ces revendications qui concernent un abattement de leurs droits de place pendant une période indéterminée pour le moment, au moins sur la fin de l'année et, quand nous revoterons les tarifs l'année prochaine, nous serons très certainement amenés à le poursuivre.

Cela répond pleinement à leur revendication qui est un abattement de 50 % de leurs droits de place pour leur permettre d'étoffer l'offre : si les droits de place sont bas, de

nouveaux commerçants pourront faire l'effort de venir sur la plateforme du marché. S'il y a plus d'offres, potentiellement plus de clientèle, le marché repartira.

L'idée est donc de leur permettre d'enclencher une spirale vertueuse qui leur permettra de mieux travailler sur cette plateforme.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Maurice ?

Mme Martine MAURICE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

De nouveau ce soir j'interviens sur le marché manufacturé Grandclément en qualité d'élue bien sûr, mais aussi en qualité d'habitante, ce marché étant tout près de mon lieu d'habitation. De ce fait, je me sens plus concernée que certains d'entre vous, même s'il m'arrive de croiser le dimanche matin M. Vullierme ou M. Brissard.

Je ne reviens pas sur l'historique, nous savons tous qu'en raison des travaux du C3 et de la requalification de la place Grandclément, ce marché a été déplacé sur l'ancien parc relais de la gare. De l'avis de nombreux, habitants et forains, ce marché est mal placé, trop excentré, sans distributeur d'argent, avec des toilettes très éloignées et des produits manufacturés de qualité médiocre.

Je l'ai déjà dénoncé plusieurs fois, lors de la même délibération que vous nous avez soumise au Conseil du 27 mars 2017, et en septembre de la même année quand vous nous avez demandé de voter une subvention de 5 000 € à l'association Mon marché pour redynamiser celui-ci avec quelques animations.

Résultats néants, la fréquentation et surtout le chiffre d'affaires des commerçants de ce marché n'ont cessé de diminuer. Pour compenser cette perte, vous nous demandez de nouveau de voter un abattement des droits de place à 50 % au deuxième semestre 2019. Bien évidemment, notre groupe votera favorablement cet abattement mais, comme je l'ai déjà dit aussi, je ne pense pas que cela représente de grosses sommes pour eux, c'est mettre un petit pansement sur une grande plaie et cela ne résoudra pas le problème de la guérison.

Avec l'arrivée du T6, les travaux que cela engendrera avec le déplacement du marché alimentaire, il va bien falloir prendre une décision. Pourquoi attendre ?

Alors, je vous repose la question : allons-nous chaque année exonérer les commerçants des droits de place, distribuer des subventions faisant croire à un semblant d'intérêt de la municipalité, ou allons-nous vraiment nous poser les vraies questions, à savoir : devons-nous conserver un marché manufacturé sur Grandclément ? C'est une réflexion sur laquelle nous devons travailler rapidement en concertation avec les habitants du quartier, car, si c'est oui, une requalification de la qualité s'impose, avec moins de nuisances pour les habitants. Le marché doit rester un lieu convivial, où les habitants se rencontrent, c'est un élément constitutif de notre société.

Mais si c'est non, quel devenir pour ces commerçants et quel accompagnement leur proposer afin de les aider dans une reconversion quelconque ou de pouvoir les replacer ailleurs ? Cette démarche, il faut la préparer et surtout en faire part aux principaux concernés.

Napoléon Bonaparte disait, je cite : « La répétition est la plus forte des figures de rhétorique ». À force de vous répéter mes propos, peut-être allez-vous en tenir compte.

Je vous remercie de m'avoir de nouveau écoutée.

M. LE MAIRE.- Je ne sais pas si citer Napoléon Bonaparte pour les droits de place du marché manufacturé est tout à fait en adéquation. Mais enfin, vous l'avez fait !

Monsieur Vullierme ?

M. Didier VULLIERME.- Très rapidement, quelques éléments de réponse.

Vous dites que cela ne représente pas grand-chose pour ces commerçants. Ce sont eux qui ont demandé que la Ville puisse faire un effort sur les droits de place. Peut-être que pour vous cela ne représente rien, mais pour eux cela représente un effort non négligeable.

Vous posez la question du devenir de ce marché, effectivement, nous-mêmes, avec les commerçants, nous nous la posons. C'est pourquoi, dans le cadre à la fois du réaménagement de la place Grandclément et de la future ligne de tramway T6, la Ville a lancé une étude récemment, qui permettra d'évaluer tous les potentiels de relocalisation de ce marché sur place ou d'autres espaces dans la future ZAC Grandclément en cours de conception.

Nous nous en préoccupons et nous en discutons très régulièrement avec les commerçants non sédentaires de Grandclément au travers de la commission des marchés qui se tient tous les trimestres et dans laquelle nous les tenons informés de l'avancement de ces sujets.

Vous reprenez la question du retour sur la place Grandclément. Je voudrais que l'on se rappelle un peu (j'étais régulièrement sur la place Grandclément, vous le savez) le discours qui était tenu par bon nombre de riverains, il était plutôt qu'ils ne voulaient plus de ce marché sur la place.

Mme Martine MAURICE.- Je n'ai jamais dit le contraire.

M. Didier VULLIERME.- Le travail que nous menons aujourd'hui consiste à accompagner ces commerçants sur différentes pistes pour leur permettre, le temps de leur retrouver une relocalisation, de continuer à exercer leur métier sur cette plateforme autour de la gare Grandclément, et ensuite de les relocaliser.

Une information complémentaire : on ne parle que des tarifs, d'autres choses sont en cours pour les accompagner. Vous avez évoqué la question des toilettes publiques, ils en ont fait mention quand nous les avons rencontrés, c'est inscrit dans la programmation pluriannuelle des investissements de la Ville, ils seront installés. Je n'ai pas la date en tête mais c'est une réponse favorable à leur demande.

Nous avons aussi entendu leur besoin d'avoir une plus grande visibilité de ce marché, d'avoir de la communication autour, et nous leur avons dit qu'ils étaient les mieux à même de définir les meilleures actions de communication. Nous sommes en attente de leur retour sur les opérations de communication qui pourraient être menées conjointement entre les commerçants et la Ville, pour lesquelles nous avons une subvention que nous pouvons leur mettre à disposition.

La délibération porte sur les tarifs mais il est entrepris aussi une étude sur leur relocalisation d'un point de vue urbanistique, commercial, économique, et diverses demandes qui voient leurs fruits ne font pas l'objet d'une délibération (toilettes publiques, communication, etc.).

M. LE MAIRE.- C'est un sujet toujours un peu difficile. Vous n'y avez pas cédé, madame Maurice, mais ce n'est pas le « y a qu'à, faut qu'on ». Vous aurez dans une prochaine délibération municipale, pas aujourd'hui mais au mois de juillet, une somme inscrite pour le financement des études de localisation qui concerneront à la fois le marché manufacturé et le marché alimentaire, sachant que, là aussi, si ce n'est pas à l'endroit où ils sont et que cela reste à proximité, on sera forcément dans le périmètre de la ZAC Grandclément qui a des possibilités mais qui ne sont pas toutes aussi évidentes que cela. Cela fait partie des choses sur lesquelles nous allons nous pencher avec humilité mais, en même temps, avec la volonté de pouvoir proposer des solutions.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

30 – TARIFICATION DU DISPOSITIF SPORT SANTÉ SUR ORDONNANCE - AJUSTEMENT – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

31 – TARIFICATION DES DROITS D'ENTRÉE AUX ANIMATIONS AQUATIQUES PROPOSÉES DANS LES PISCINES – M. Ali MOHAMED AHAMADA

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

32 – TARIFICATION DE LA MISE À DISPOSITION DES PISCINES AUX LYCÉES - AJUSTEMENT – M. Ali MOHAMED AHAMADA

M. LE MAIRE.- Une intervention de M. Soares ?

M. Mathieu SOARES.- Nous retirons notre intervention.

M. LE MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

33 – AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC ET MONTANT DE LA REDEVANCE CONCERNANT LA BUVETTE DU CENTRE NAUTIQUE ÉTIENNE-GAGNAIRE - SAISON ESTIVALE 2019 – M. Ali MOHAMED AHAMADA

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

34 – RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES PISCINES MUNICIPALES – M. Ali MOHAMED AHAMADA

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

35 – RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES RELAIS ASSISTANTS MATERNELS – Mme Sarah SULTAN

M. LE MAIRE.- Madame Sultan, souhaitez-vous dire quelques mots ? Ensuite, Mme Khelifi interviendra.

Mme Sarah SULTAN.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Je rappelle que cette délibération concerne le fonctionnement des relais assistants maternels qui a été voté une première fois en Conseil Municipal le 17 octobre 2016. Aujourd'hui, je vous prie d'adopter les deux modifications apportées à ce règlement :

- la nouvelle réglementation sur le contrôle du respect vaccinal par les assistants maternels : la loi les oblige dorénavant à accueillir des enfants en règle au regard du calendrier vaccinal obligatoire ;
- le nouveau règlement général sur la protection des données (RGPD).

J'attends la question de Mme Khelifi.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Khelifi ?

Mme Zemorda KHELIFI.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Des habitants du quartier des Brosses nous ont exprimé leur inquiétude quant au transfert du relais d'assistants maternels Albert Camus dans d'autres locaux non adaptés, de l'éventuel déménagement de la Maison des services publics Angle 9 et de la fermeture partielle de La Poste.

Même si nous avons eu des propos rassurants en commission spécialisée, puisque vraisemblablement les choses vont évoluer, vous êtes à la recherche de solutions qui puissent satisfaire les habitants du quartier pour que la Place de la Paix et alentours ne soient pas dépouillés de leurs services publics et que la RAM trouve des locaux adaptés à ses missions, et ceci en concertation avec les assistants maternels. Nous souhaitons le souligner.

Nous souhaiterions, en revanche, réaffirmer notre attachement au service public, même si nous avons eu l'occasion de l'exprimer pour la crèche des Maisons Neuves. À l'heure où le gouvernement Macron s'attaque aux services publics comme jamais aucun gouvernement ne l'avait fait, il est nécessaire de le rappeler.

Lors de la campagne électorale de 2017, Emmanuel Macron scandait : « Il faut gérer l'État comme une entreprise », ce qui est insensé, les objectifs du public étant opposés à ceux du privé. Il le met en application aujourd'hui en organisant le démantèlement des services publics avec sa réforme sur le sujet, la multiplication du recours aux contractuels ou la mise en place du possible recours à la rupture conventionnelle dans la fonction publique. Mais comme il a annoncé la création des Maisons France Services, alors qu'elles existent déjà sous la forme des Maisons de service public, cela devrait peut-être nous consoler.

Sur ces services publics dans le quartier des Brosses, nous souhaiterions avoir des informations régulières sur les évolutions en commissions spécialisées.

Je vous en remercie d'avance.

M. LE MAIRE.- Madame Sultan, quelques mots ?

Mme Sarah SULTAN.- Je répondrai pour les relais. Pour La Poste et la Maison de service public, je laisserai la parole à M. le maire.

Effectivement, au vu des effectifs importants de l'école Camus, il est nécessaire aujourd'hui d'ouvrir des classes supplémentaires. Nous y travaillons depuis deux ans et demi, nous ne nous sommes pas levés un matin en décidant de relocaliser le relais Camus. Les locaux actuellement utilisés par le relais seront transformés en salles de classe. La Ville, comme je l'ai dit en commission à M. Gluck, ne fermera pas le relais Camus, nous cherchons des solutions.

Avec les programmes immobiliers, il était très difficile aujourd'hui de trouver un local de 150 mètres carrés. On ne nous a rien proposé. L'Autre Soie était trop loin pour mettre un relais d'assistants maternels, et Bel Air Camp ne peut pas être un lieu d'accueil pour enfant avec la pollution. Nous avons vu cela avec la PMI et la direction de l'Urbanisme.

Nous ne fermerons pas ce relais, nous avons la volonté de soutenir le travail des assistants maternels, mais il sera organisé autrement.

Le changement s'accompagne. C'est difficile mais c'est ainsi. Il faut avancer, et avec bienveillance.

Le délai était court pour trouver un nouveau local. Nous avons travaillé sur d'autres pistes actuellement à l'étude. Nous avons proposé des temps collectifs ou des temps de regroupement. L'idée est de trouver dans le quartier des lieux d'accueil en proximité des domiciles des assistants maternels. Chaque lieu proposerait un temps à un groupe et on assure qu'un même assistant maternel ne serait pas mobilisé sur plusieurs lieux.

Nous avons vu les assistants maternels en novembre, en janvier et en février individuellement avec la direction Petite Enfance pour discuter ensemble. Nous avons un comité de pilotage le 6 juin et, le 20 juin, nous réunissons à nouveau l'ensemble des partenaires de ce quartier avec la direction Petite Enfance, et Myriam Gros-Izopet, adjointe de quartier.

Je vais vous donner les pistes qui ont été identifiées :

- le lieu d'accueil enfant Joséphine-Baker pourrait accueillir un temps collectif. Il est aménagé pour l'accueil de tous les petits, il ne possède pas toutefois de local

poussettes et de dortoir. Nous regardons avec la direction des Travaux pour avoir un local poussettes qui serait construit pas loin de Flora-Tristan, à côté de la crèche - la crèche Flora-Tristan et l'accueil enfants parents sont mitoyens ;

- la maison de quartier des Brosses qui aura bientôt un centre de loisirs maternel avec une salle d'activité, avec peut-être un aménagement là aussi pour faire le temps collectif ;
- la crèche Pepilou qui est aussi dans le quartier souhaite s'inscrire dans un projet avec le relais, avec des temps de regroupement organisés autour de l'accueil de l'enfant ;
- le CADA qui pourrait aussi proposer un temps d'accueil ;
- la résidence Saint-André qui possède un LCR non aménagé pour la petite enfance, nous sommes en train de voir quelles sont les possibilités pour avoir une activité petite enfance ; une piste pourrait émerger des études en cours sur la rénovation de la résidence Saint-André : le projet est inscrit dans le cadre d'un plan de sauvegarde émis par le préfet, piloté par la Métropole, mais auquel la Ville et les copropriétaires sont associés. Cette réhabilitation pourrait prévoir la création d'un pôle petite enfance mais dans quelques années, pas immédiatement, associant le lieu d'accueil enfants parents et la crèche Flora-Tristan déjà implantée sur la résidence. Si ce projet voyait le jour, ce relais pourrait venir rejoindre ce pôle.

Le bureau de l'animatrice est envisagé dans les locaux de l'OVPAR au sein de la résidence Saint-André. Les assistants maternels font part de leur mécontentement, je ne vous dis pas que ce n'est pas tendu, des pétitions circulent qui incluent La Poste, la Maison de service public et le relais, un ensemble de choses.

La CAF et la PMI sont d'accord avec notre relocalisation parce que ce n'était pas gagné non plus. Nous voulons que les assistants maternels, le temps de retrouver un local, puissent continuer de travailler, et il y a 22 assistants maternels au niveau des Brosses.

Je pourrais vous dire encore beaucoup de choses mais, pour l'instant, nous avons tous ces scénarios, il convient de nous assurer que les inconvénients ne sont pas rédhibitoires et peuvent se contourner. Nous étudierons toutes les nouvelles propositions et vous aurez la suite.

M. LE MAIRE.- Merci.

Il existe de nombreuses pistes de réponse, certaines immédiates, d'autres à court terme, d'autres à moyen terme, d'autres un peu au-delà, mais nous ne sommes pas dans une situation de fermeture.

Madame Khelifi, vous avez raison de vous faire le relais des préoccupations qui sont exprimées auprès de vous, comme elles le sont d'ailleurs auprès de nous, mais tout cela mérite qu'on l'aborde comme l'a fait Mme Sultan, pas simplement sous l'angle revendicatif - vous ne l'avez pas fait - alors qu'il existe beaucoup de solutions et qu'un comité de pilotage sera en place et permettra d'aborder cet éventail de réponses.

Comme Mme Sultan m'a aimablement invité à vous répondre sur La Poste, je le fais très brièvement. Cela faisait partie aussi des points revendicatifs portés par certains. Je vous

donnerai connaissance d'un courrier que j'ai adressé voici quelques jours à la direction de La Poste, basé souvent sur une argumentation que nous avons déjà eue : dans des zones ne relevant pas forcément de la Politique de la Ville, il y a nécessité d'avoir des services postaux parce que le service public doit s'exercer dans des quartiers comme aux Brosses. Je leur ai écrit, j'ai été revendicatif également.

Vous aurez connaissance de ce courrier que nous avons adressé ou peut-être l'avez-vous déjà eu puisque nous l'avons adressé en copie aux pétitionnaires et notamment aux structures du quartier. Vous aurez aussi la réponse de La Poste que j'ai reçue vendredi, qui est moyennement satisfaisante mais qui rappelle ce que La Poste a fait, mais qui surtout ouvre la voie à une discussion avec le conseil de quartier des Brosses. Ils nous ont demandé que cela ait lieu à l'Hôtel de Ville, nous trouverons une salle, plutôt au Palais du travail, dans les jours prochains.

Quant à la Maison de service public, pour être très exhaustif dans ma réponse, quand on change quelque chose, d'ailleurs ce n'est pas encore fait, certains s'en inquiètent et d'autres s'en réjouissent. La Maison de service public est située au sein de l'Angle 9 depuis un certain nombre d'années. L'Angle 9 est un bâtiment bien situé mais qui mérite d'être revisité, par rapport au handicap notamment, il ne permet pas de bien accueillir les handicapés. Ceux qui y travaillent eux-mêmes nous disent qu'il y a un certain nombre de contraintes pour accueillir le public.

D'où la possibilité que nous avons ouverte d'avoir la Maison de service public dans sa totalité ou en partie, en tout cas des équipements publics de quartier ouverts dans le programme de l'Autre Soie, dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment principal que vous connaissez, l'ancien IUFM.

Dans le cadre du programme architectural qui est lancé en ce moment, la Ville s'engage à acquérir un peu plus d'une centaine de mètres carrés pour accueillir la Maison de service public en totalité. Certains trouvent que c'est très bien, et c'est vrai que c'est un équipement qui pourrait trouver très largement une réalité et même une synergie avec ce qui se passera au sein de l'Autre Soie.

Si des personnes s'adressent à vous, vous pourrez leur faire part de toutes ces réponses.

Mme Zemorda KHELIFI.- Je n'y manquerai pas.

M. LE MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

36 – DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DU FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE - FIPD – M. Didier VULLIERME

M. LE MAIRE.- Nous avons cinq intervenants pour trois minutes chacun.

Monsieur Vullierme ?

M. Didier VULLIERME.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Cette délibération qui vous est proposée ce soir est la continuité et la suite du travail commencé en 2017, avec une étude que la Ville avait commanditée à un cabinet indépendant qui avait permis de valider l'opportunité de lancer de la vidéosurveillance sur le territoire villeurbannais, conclusion que nous avons partagée en commission générale début 2018, que nous avons également partagée avec les conseils de quartier, et sur laquelle nous avons déjà débattu en juin dernier pour la première demande de subvention au FIPD.

Cette délibération est la suite logique, dans le cadre de l'étude, il s'agit de la poursuite du déploiement d'équipements de vidéosurveillance. Pour mémoire, l'année dernière, nous avons déployé trois sites avant l'été sur le Tonkin, le Totem et l'Hôtel de Ville, soit une trentaine de caméras pour un budget prévisionnel de 450 000 €. Au final, une fois les travaux réalisés, 250 000 € avaient été dépensés réellement avec une subvention de l'État de 105 000 €.

Pour faire un bilan rapide de cette première année de fonctionnement sur une trentaine de caméras, nous avons eu une trentaine de réquisitions faites par la police nationale. Les images ne peuvent être exploitées que sur réquisition judiciaire. Une trentaine a été faite sur différents motifs de vol, de violence, etc. En revanche, ce sont plusieurs appels quotidiens qui sont faits par les services de police auprès des services municipaux pour savoir si la vidéosurveillance est disponible dans différents quartiers de Villeurbanne pour répondre à diverses affaires qu'ils auraient à traiter.

Le CSU qui avait été créé l'année dernière n'est pas occupé par des agents en 24h/7j puisque le propos que nous avons tenu et que nous tenons toujours, c'est que nous préférons que les agents recrutés à la police municipale soit sur le terrain plutôt que dans un CSU. En revanche, ce CSU a pu être activé un certain nombre de fois dans le courant de l'année 2018.

C'était notamment le cas, par exemple, pour la manifestation de lancement du Petit Paumé avec le concert de Soprano qui s'est tenu en octobre sur l'avenue Henri-Barbusse, entre 5 000 et 6 000 personnes assistaient à ce concert.

C'était le cas au moment du 14 juillet de l'année dernière, des ASVP formés spécifiquement à être opérateurs de vidéosurveillance ont surveillé l'espace public.

Cette année, il est proposé comme poursuite du déploiement, dans le cadre de l'étude dont je parlais tout à l'heure, 16 sites et 76 flux, puisque les équipements qui seront installés, dont la technologie évoluée, qui sont plus performants, permettent d'avoir 76 prises vidéo.

Ce sont des compléments d'équipements dans les trois secteurs déjà équipés l'année dernière :

- le Tonkin : la place Jean-Chorel, l'avenue Piaton, la place Wilson, secteur de la rue Lakanal. Je précise qu'il a été défini avec les habitants de ce secteur, voici une dizaine de jours, que nous allons expérimenter pendant l'été la fermeture du parking pour limiter les nuisances générées par les personnes qui viennent en voiture et qui font du bruit pendant la nuit. C'est à la demande des habitants que nous procéderons ainsi, sur un mode expérimental. À la rentrée, nous évaluerons avec eux si cela a répondu ou pas à leurs attentes ;

- le cours Tolstoï : nous avons équipé le début côté Totem, nous poursuivons jusqu'à la rue Bonneterre, y compris le secteur Bonneterre Damidot ;
- le centre-ville qui était vidéosurveillé autour de l'Hôtel de Ville, l'équipement sera poursuivi le long de l'avenue Henri-Barbusse jusqu'au cours Emile-Zola.

Les nouvelles implantations concernent :

- le secteur de la place Grandclément et de la rue Burais ;
- le secteur Blum, Bernaix, Reguillon.

Enfin, nous avons acquis l'année dernière des caméras dites nomades, que l'on installe pendant un temps précis, qui peuvent être ensuite déplacées lorsque les difficultés sont résolues. Nous avons déclaré en préfecture trois secteurs dans lesquels des caméras nomades pourront être implantées :

- le secteur du Clos Poncet ;
- la rue des Teinturiers, place des Passementiers ;
- la rue Colin.

Tout ce que je vous décris là rapidement a été présenté à l'ensemble des conseils de quartier le 25 mars dernier, notamment parce qu'ils sont très demandeurs de voir leur secteur équipé de vidéosurveillance. Chaque fois que l'on en parle avec eux, un conseil de quartier se plaint de ne pas en avoir.

Dans ce qui nous reste encore à faire, il y a notamment la mise en place d'un conseil citoyen d'évaluation de la vidéosurveillance sur lequel nous allons pouvoir travailler. Faute de temps et parce que nous avons beaucoup de sujets à traiter, cela n'a pas pu être le cas cette année.

La façon dont nous avons avancé dans la vidéosurveillance, c'est bien parce que nous considérons que cet équipement est simplement un outil, que ce n'est pas, contrairement à ce qui a prévalu à une certaine époque, la solution miracle à tous les problèmes de tranquillité et de délinquance, et que cela ne peut fonctionner qu'en complément de présence humaine sur le terrain. C'est la raison pour laquelle nous avons recruté, en 2018, 6 fonctionnaires de police municipale nouveaux et que nous sommes en train d'en recruter à nouveau 6 sur cette année 2019.

Dans la délibération, il est proposé également de demander une subvention pour l'équipement en gilets pare-balles pour les 6 fonctionnaires qui doivent être recrutés cette année.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Morel ?

M. Hervé MOREL.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Pour notre part, il s'agira d'une courte intervention pour approuver le changement de politique de la municipalité au niveau de la vidéoprotection. Comme nous l'avons toujours défendu, il s'agit d'un élément, comme vient de le dire M. l'adjoint, de la politique de sécurité de la Ville.

La vidéoprotection contribue à rassurer la population. Elle éloigne aussi les délinquances des lieux sous vidéoprotection, avec naturellement le risque de reporter ailleurs le problème, mais peut-être même, ailleurs, dans une autre commune.

Enfin la vidéoprotection est un élément indiscutable pour aider la police à résoudre les affaires, et le cas des attaques terroristes ou pas le montre malheureusement, très souvent, et presque tous les jours un peu partout dans le monde.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Gluck ?

M. Olivier GLUCK.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Vous nous proposez dans cette délibération d'étendre le dispositif de vidéoprotection de l'espace public dans notre commune en étendant les implantations de caméras dans des secteurs déjà équipés mais aussi en proposant la couverture de nouveaux secteurs, ainsi que des caméras nomades, pour un budget prévisionnel de 410 000 €.

Nous rappelons qu'aucune étude ne prouve l'efficacité de la vidéosurveillance, pardon, la vidéoprotection, terme beaucoup plus flatteur pour ce qui reste une intrusion dans la vie privée. Des analyses de spécialistes montrent plutôt leur inefficacité relativement à leur coût prohibitif. Des chambres régionales des comptes ont épinglé le coût excessif de ces équipements, notamment à Saint-Étienne, Lyon et Nice.

Par exemple, le sociologue Laurent Mucchielli, directeur de recherche au CNRS, a publié une étude en 2018 qui montre que l'apport de cette technologie est négligeable dans les enquêtes judiciaires.

L'auteur a réalisé trois enquêtes de terrain très détaillées sur plusieurs mois dans trois villes totalement différentes équipées du dispositif. Les conclusions sont les suivantes :

- dans la petite ville, les recherches d'images des caméras ont été fructueuses pour seulement 4,5 % des infractions ;
- dans la ville moyenne, 6 % des incidents constatés relèvent de la délinquance, la vidéosurveillance n'a contribué à l'élucidation d'enquêtes policières que dans 2 % des cas. Seul effet notable des caméras : la délinquance s'est déplacée ailleurs ;
- dans la grande ville (Marseille), plus de 1 000 caméras ont été installées ainsi qu'un centre de supervision qui emploie près de 50 policiers municipaux. Dans les faits, les images servent surtout à la vidéoverbalisation des véhicules. Elles n'ont permis d'élucider que 5 % des enquêtes policières. Le coût annuel de la vidéoprotection est estimé à 7 M€. N'est-ce pas là un exemple édifiant de gaspillage d'argent public ?

Chaque jour ou presque, des petites villes, voire des villages, cèdent à la mode de la vidéosurveillance, censée leur amener un « plus » indiscutable en termes de sécurité. Les élus font campagne sur ce thème, les pouvoirs publics encouragent les communes à s'équiper et un lobby industriel très actif en tire de confortables bénéfices.

Il ne s'agit pas pour nous de refuser de manière dogmatique toute approche de la vidéosurveillance, vous avez d'ailleurs vous-même, monsieur Vullierme, montré dans votre intervention que vous n'avez pas l'approche inverse, et nous en sommes satisfaits, mais nous nous questionnons sur son efficacité et surtout son coût.

Nous souhaiterions disposer d'un bilan plus fourni que celui que vous avez transmis en annexe du compte rendu des commissions. Il est forcément très sommaire pour l'instant puisque c'est la première année mais 30 réquisitions ont donné lieu à une extraction d'images pour 29 caméras fixes pour un coût de 250 000 €, cela fait cher la réquisition !

Nous préférierions que les moyens financiers et humains permettent à la police municipale d'assurer une couverture accrue de tous les quartiers de Villeurbanne et permettent d'accentuer les dispositifs de prévention avec, par exemple, la création de postes d'animateurs de rue et de médiation sociale.

Vous l'avez compris, nous sommes opposés à la généralisation des dispositifs de vidéosurveillance. Par conséquent, nous voterons contre cette délibération.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Poncet ?

M. Stéphane PONCET.- Monsieur le Maire, chers collègues,

À travers cette demande de financement, vous nous informez que vous souhaitez renforcer le dispositif de vidéoprotection sur l'espace public de la commune. Connaissant votre réticence pour cet outil, cette récente passion pour la vidéoprotection nous amène à vous interroger sur le niveau d'insécurité sur la commune.

Le maintien de la tranquillité publique et de la sécurité des habitants constitue l'échec majeur de vos mandats. L'actualité du mois de mai illustre parfaitement cet échec : un homme de 82 ans tué en pleine rue au Tonkin, des scènes de guérilla urbaine à Grandclément suite aux affrontements entre un groupe d'adolescents et les forces de l'ordre. Il suffit de lire chaque jour les pages du *Progrès* pour se rendre compte que Villeurbanne, c'est aussi la ville de la diversité des délits.

Je vous passe sur les courriers que nous recevons régulièrement de la part des Villeurbannais sur des actes, des incivilités qui pourrissent le quotidien et les nuits des habitants de Cusset aux Charpennes. Pour l'anecdote, lors des dernières législatives, nos militants ont pu mesurer le niveau d'agressivité de certains individus qui vous menacent dès que vous pénétrez sur leur territoire. Il faut dire que chaque fois ils pensaient que nous collions pour le PS !

Cette situation est l'aboutissement de votre refus de prendre en considération une réalité du terrain qui va à l'encontre de vos convictions.

Le résultat est assez édifiant : une commune gangrenée par le trafic de drogue, des incivilités récurrentes jusque dans le centre-ville. Pendant longtemps, vous nous avez indiqué que c'était le résultat de notre imagination fertile jusqu'au jour où une étude sur la pertinence de la vidéoprotection a dévoilé une cartographie assez édifiante de la délinquance sur le territoire de la commune, une ville assez stupéfiante avec 60 points de drogue !

En réalité, c'est en désespoir de cause et sous la contrainte que vous vous êtes converti à la vidéoprotection afin de tenter de répondre à une situation critique. Cependant, il ne faut pas se fourvoyer, ces caméras qui constituent un outil indispensable lors d'une enquête ne constituent pas la solution miracle pour lutter contre la délinquance, d'abord

parce que les délinquants connaissent les parades (dégradation des caméras, déplacement des trafics), et surtout parce qu'il faudrait exploiter ces images en direct.

Cette extension de la vidéoprotection à Villeurbanne, comme dans d'autres villes, est utilisée pour rassurer la population et dissimuler l'incapacité des acteurs publics à assurer l'ordre public et la sécurité des citoyens.

Au-delà du manque de moyens et de matériels dont souffrent les forces de l'ordre, on a la sensation que ces acteurs publics, nationaux ou locaux, sont dépassés par une situation et que les villes sont gangrenées par une délinquance qui ne connaît plus de limite dans le recours à la violence. En réalité, nous avons basculé vers autre chose que la simple petite délinquance et les acteurs publics sont dans le déni car incapables de réagir.

Pourtant, des signes ne trompent pas : des groupes communautaires qui défient régulièrement les forces de l'ordre, des affrontements qui prennent la forme de guérillas urbaines, une mainmise des groupes de délinquants sur une rue ou un quartier. Nous assistons au délitement de notre société.

En conclusion, nous voterons ce rapport mais sans illusion, et en sachant que votre maxime est : ne pas voir, ne pas entendre, ne pas en parler, mais le filmer.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- J'hésite à vous remercier. Mais je ne le fais pas. *(Rires)*

À certains moments, je peux vous faire plaisir, mais là non !

Monsieur Bocquet ?

M. Jonathan BOCQUET.- Merci Monsieur le Maire.

Sur le sujet de l'insécurité, les postures de toutes sortes et les syllogismes absurdes, par exemple ceux du Front National, sont balayés rapidement par les logiques de terrain, par le vécu des habitants et par le fait urbain. Cela n'interdit pas de fixer des principes cadres et j'y reviendrai après.

Sur la réalité du terrain, c'est celle qui justifie que le FIPD soit soumis, dans ses déclinaisons locales, à la coproduction voire à la primauté des acteurs locaux. Il ne peut pas y avoir de politique de prévention de la délinquance qui ne prenne en compte le contexte territorial. En ce sens, les stratégies nationales et les priorités fixées par l'État, ici le développement de la vidéoprotection, sont à interroger au-delà des seuls aspects financiers.

En la matière, exactement comme dans le domaine de la Politique de la Ville, nous ne pouvons pas rester prisonniers des critères englobants, réducteurs et parfois contradictoires de l'État, même si les enveloppes sont parfois bien rembourrées en la matière, plus en tout cas que celles dirigées vers la citoyenneté ou l'éducation populaire.

Dans cette assemblée sensible au paradigme municipaliste, sans doute devons-nous particulièrement affirmer que celui-ci se concrétise sur une compétence hautement politique, hautement sensible qu'est la question de la sécurité et de la prévention de la délinquance.

À cet égard, nous saluons l'action lucide et volontariste de M. Vullierme sur le sujet, qui ne se réfugie pas derrière un pragmatisme aveugle mais passe, au contraire, par l'affirmation de nos valeurs dans l'appréhension de cette problématique.

Nous prenons très au sérieux l'enjeu de sécurité dans la ville, et nous rejoignons la municipalité sur le fait de privilégier la présence humaine et de ne voir la vidéosurveillance que comme un outil au service des forces de l'ordre et de la justice.

Nous nous réjouissons qu'un travail soit fait dans le sens que nous avons formulé, à savoir la création d'une instance citoyenne et associative ayant pour objectif de surveiller la surveillance, le respect des libertés publiques, la vie privée, d'assurer une vigilance technique et juridique, avec un observatoire toujours plus nécessaire à mesure que les instruments de surveillance sont liés et articulés au big data, la reconnaissance faciale, etc.

Nous prôtons donc la création rapide de cet observatoire citoyen d'une vidéosurveillance éthique.

Nous savons le rapport non proportionnel du déploiement des vidéosurveillances et du processus de victimisation. Nous connaissons les rapports subjectifs à l'insécurité qui mènent au déploiement de nouveaux instruments de surveillance et parfois de sécurité. Je précise la distinction car jamais la surveillance ne signifiera la sécurité.

Je ne relaterai pas de nouveau les conclusions des chercheurs en la matière, Olivier Gluck en a parlé, et la relative inefficacité ou la relative efficacité, selon la façon dont on voit le verre à moitié plein ou à moitié vide, mais qui est l'occasion de voir que les modes les plus pertinents sont bien l'usage des caméras nomades qui paraît être le choix le plus judicieux, correspondant à la meilleure articulation entre les outils, les besoins et les moyens.

La vidéosurveillance peut, en certaines circonstances, contribuer à des opérations de sécurisation des lieux sensibles. Elle est complémentaire et supplémentaire aux outils de prévention et de médiation, à commencer par les moyens humains. Nous soutenons donc la couverture de nouveaux sites identifiés comme sensibles, ainsi que des caméras nomades dans des zonages plus larges permettant une meilleure réactivité face au phénomène urbain. Tout cela dans le cadre du centre de supervision urbain.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Crombecque ?

M. Yann CROMBECQUE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Didier Vullierme l'a rappelé dans son intervention, le déploiement de la vidéoprotection à Villeurbanne a été réalisé dès l'été 2018. Nous avons eu l'occasion d'échanger l'année dernière sur le sujet. Il n'est donc pas nécessaire ce soir de refaire l'intégralité du débat sur les tenants et aboutissants d'un tel dispositif.

À M. Poncet qui, manifestement, ne comprend pas les positions, je le renvoie aux actes des Rencontres de Villepinte pour voir la position du parti socialiste et du gouvernement de l'époque de Lionel Jospin, pour voir la différence entre la caricature qu'il fait des propositions et la réalité des actes. Rassurez-vous, monsieur Poncet, je pense que toute

personne normalement constituée ne confond pas un socialiste et un membre du Rassemblement National, même si c'est pour aller coller, et on peut toujours se féliciter que les socialistes, eux, collent.

Revenons au sujet de la délibération. Notre groupe souhaite rappeler que la vidéoprotection, et cela a été rappelé cette année par Didier Vullierme, est un outil parmi tant d'autres, et que la présence humaine doit rester la norme.

En effet, pour notre groupe, rien ne vaut les moyens humains pour la prévention et la médiation, et c'est pour cela que, dans le cadre de ce contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance, la Ville de Villeurbanne a décidé de renforcer les actions de soutien d'accès au droit et de médiation. La politique conduite est donc claire et sans ambiguïté : la prévention, la médiation et, quand cela est nécessaire, la répression.

Notre groupe soutient la politique équilibrée menée par la Ville de Villeurbanne que j'ai déjà eu l'occasion de rappeler l'année dernière, et qui rejette tout à la fois l'angélisme et le populisme sécuritaire. Rejet de l'angélisme car nous ne nions pas la réalité des faits : il existe à Villeurbanne, comme dans de nombreuses villes, un problème de petite et moyenne délinquance. Les problèmes liés à celle-ci doivent être traités, même si nous savons bien que les réponses dépassent le seul cadre communal et la seule intervention de la municipalité.

Pour notre groupe, la tranquillité publique est un droit, d'autant que l'intranquillité frappe souvent les plus modestes de nos concitoyens.

Si nous rejetons des positionnements angéliques, nous récusons également fermement les discours populistes visant au tout sécuritaire et aux réponses simplistes face à des questions complexes.

Nos concitoyens, monsieur Poncet, méritent mieux que des discours simplificateurs, et nulle réponse ne sera trouvée en stigmatisant, comme vous le faites, une partie de la population.

Pour notre groupe, les problèmes sociaux et économiques de discrimination constituent le terreau sur lequel la délinquance se développe. Il convient donc d'abord de tout mettre en œuvre, à travers une politique proactive de prévention, pour éviter d'avoir à assurer la répression.

Pour nous, il convient d'aborder ces questions à travers tous les angles : lutte contre l'échec scolaire, combat contre la ségrégation territoriale, engagement pour l'emploi.

La délibération soumise à notre vote aujourd'hui s'inscrit dans cette démarche. Elle permet de poursuivre le déploiement de caméras dans 6 secteurs en complément de la création de 6 nouveaux postes de policiers municipaux dont le rôle sera avant tout d'être déployés sur le terrain car, rappelons-le toujours, rien ne vaut la présence humaine.

L'année dernière, nous insistions sur la nécessité d'interroger les résultats du déploiement de la vidéoprotection. Suite à la mise en place du dispositif, Didier Vullierme l'a rappelé, une trentaine de réquisitions judiciaires ont été faites par la police. Ce chiffre est un premier bilan, il conviendra d'analyser les résultats quantitativement et qualitativement.

Notre groupe rejoint, mais c'était déjà le cas l'année dernière, la proposition faite par Jonathan Bocquet ce soir de la mise en place d'un observatoire à installer dans la durée pour analyser les résultats. La vidéosurveillance n'est pas et ne sera jamais l'alpha et l'oméga de la tranquillité publique. Elle doit toujours être précédée et venir en soutien des moyens humains déployés sur le terrain.

Ainsi, nous nous félicitons de la nouvelle action de médiation sur le quartier Baratin-Monod impulsée par la municipalité.

En conclusion, notre groupe rappelle sa volonté de traiter ces sujets de sécurité de manière ferme et humaine, sans jamais tomber dans le piège du populisme qui conduit à attiser les peurs. Monsieur Poncet, aux pulsions, nous préférons la raison, aux solutions simplistes agitées, nous préférons l'accès équilibré du réformisme qui demande un peu plus de temps mais permet d'agir en profondeur sur les causes.

C'est dans la lignée de notre proposition de l'année dernière que notre groupe soutiendra ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Quelques mots monsieur Vullierme ?

M. Didier VULLIERME.- Quelques mots pour ne pas allonger le débat plus que de raison.

Je commencerai par apporter quelques éléments à M. Gluck dans le débat sur l'efficacité et le questionnement qui est le sien autour de la vidéosurveillance pour dire que nous partageons ce questionnement. Nous avons été plusieurs à le dire. Rien ne garantit que ce soit d'une efficacité absolue. Vous avez donné des chiffres : c'est quand même 6 % d'affaires qui ont pu être résolues.

Même si nous avons ce questionnement sur l'efficacité de la vidéosurveillance, que nous avons depuis le départ et que nous continuons à avoir, il ne faut pas négliger le fait que la vidéosurveillance est un élément fort de la demande citoyenne. Il ne se passe pas une réunion de conseil de quartier, pas une réunion au contact des habitants dans les quartiers qui vivent certaines difficultés, sans que les gens demandent d'avoir de la vidéosurveillance, à tort ou à raison. Rien n'empêche les études qui pourraient être menées mais quand on parle beaucoup de démocratie participative, à un moment, cela en fait partie. C'est une demande citoyenne. Il faut aussi pouvoir y apporter des réponses même si, scientifiquement, ce n'est pas la panacée.

Sur le propos de Stéphane Poncet, je ne sais pas s'il faut trop y revenir. Pour d'autres dans d'autres cercles politiques, c'était déjà le cas, mais je trouve toujours pathétique de surfer sur des faits divers pour essayer de faire de la mousse. Je trouve cela particulièrement pathétique, je vous le dis très honnêtement, et c'est là où je suis un peu en désaccord avec M. Crombecque quand il parle de solutions simplistes du Front National. Ce n'est pas qu'elles sont simplistes, il n'y en a pas. Vous ne faites que de la mousse. À aucun moment vous n'essayez d'apporter des solutions, vous essayez de surfer sur les difficultés réelles que nous connaissons, que vivent un certain nombre de nos concitoyens, ce qui rend encore plus pathétique votre propos.

D'autant plus que vous disiez « ne pas voir, ne pas parler », vous avez essayé de faire un jeu de mots, alors que, voici quelques mois, vous nous reprochiez d'avoir ouvert le débat sur des sujets qui touchent à la délinquance autour du cannabis, et vous nous dites maintenant que nous ne voulons pas parler. Il faudrait que vous fassiez preuve de cohérence dans vos discours et pas simplement faire des effets de manche.

Enfin, je reviendrai sur ce qu'évoquait M. Crombecque sur une politique globale de sécurité sur un territoire qui, effectivement, à mon sens, doit s'appuyer sur trois piliers : la prévention, la médiation et la répression. Il est question ce soir, autour de la vidéosurveillance, plutôt du volet répressif, mais nous ne nous limitons pas à cela, et monsieur Gluck vous l'avez dit à votre façon.

En termes de prévention, avec les chargés de mission prévention et le directeur de la police municipale, nous menons énormément de rappels à l'ordre pour des jeunes mineurs qui commettent à un moment un acte d'incivilité. Nous les recevons pour essayer de faire passer le message et pour éviter qu'ils repassent à l'acte une deuxième fois. C'est bien faire de la prévention.

Nous faisons depuis un certain nombre d'années beaucoup de prévention situationnelle : tous les projets urbains passent au travers d'une commission qui examine si le projet est cohérent avec les conditions de tranquillité et de sécurité en termes de végétation, d'éclairage public, pour éviter de créer des difficultés là où c'est possible.

Ce ne sont que deux exemples de toute la panoplie d'actions de prévention que nous mettons en place.

Nous menons depuis un certain nombre d'années des actions de médiation l'été sur deux quartiers de Villeurbanne, le Tonkin et le centre-ville, que nous poursuivrons. Nous venons de mettre en route une opération de médiation sociale qui est reconnue par l'État comme étant plutôt innovante. Elle a démarré au mois d'avril sur les quartiers Jacques Monod et Baratin où, avec un financement tripartite de la Ville de Villeurbanne, de l'État et des bailleurs sociaux présents sur ce territoire, à savoir Alliade et Est Métropole Habitat, nous finançons deux postes de médiateur à plein temps sur ces secteurs dont la mission est d'aller au contact de toute la population de ce quartier pour essayer d'amortir le plus possible les difficultés qui peuvent être rencontrées en termes d'incivilité et d'intranquillité.

Nous allons aussi, cette année, en termes de médiation, expérimenter ce que l'on appelle la médiation nomade. Cet été, à Villeurbanne, une association qui s'appelle « Le mouvement pour une action non-violente » viendra dans deux quartiers que nous avons sélectionnés, la résidence Saint-André et le quartier Saint-Jean, avec leur camionnette, pour aller, avec deux médiateurs plus une dizaine de bénévoles, au contact de la population jusqu'à un horaire assez tardif pour essayer d'amortir un certain nombre de difficultés.

Dans ce genre de débat, on peut facilement tomber dans la caricature et M. Poncet en est le plus bel exemple, mais il faut faire preuve chaque fois de responsabilité en ayant conscience des difficultés et en essayant d'apporter toutes les solutions qui sont à notre disposition.

M. LE MAIRE.- Merci de cette réponse complète et argumentée.

Monsieur Gluck, vous avez abondamment cité Laurent Mucchielli que nous connaissons bien, que j'ai lu beaucoup aussi. D'ailleurs, si vous avez poussé votre investigation un peu plus loin, il faisait partie du cabinet d'études que nous avons missionné pour étudier les problèmes de vidéosurveillance. Cela vous montre qu'au moins il y avait deux personnes qui étaient une double entrée en quelque sorte, M. Morand et M. Laurent Mucchielli qui est venu ici, qui a rendu compte, qui a tenu des propos qui relativisaient l'efficacité, comme vous l'avez fait, ou tout au moins la montrant pour ce qu'elle était ou ce qu'elle n'était pas.

Cela vous montre quand même que, dans ceux dont les conseils nous ont entourés pour arriver à l'étude que nous avons présentée l'année dernière, la présence de Laurent Mucchielli disait quand même quelque chose pour le moins.

Monsieur Poncet, vous avez parlé de ma récente passion pour la vidéosurveillance. Vous êtes assez bon dans le syllogisme, ce sont des figures rhétoriques qui sont tout à fait fausses.

Je terminerai par une note un peu plus caustique : l'enfer villeurbannais est tel, monsieur Poncet, que, depuis le début du mandat, vous avez continué à habiter dans le 6^e arrondissement. Villeurbanne est une ville qui est un enfer pour vous mais, dans ce cas, il faut avoir une certaine cohérence. Il est difficile de siéger en même temps au Conseil Municipal et de venir dénoncer à longueur de séance ce qui s'y passe. La cohérence n'est pas le syllogisme.

Je mets ce rapport aux voix

- Adopté à la majorité (51 pour - 3 contre) –

37 – DEMANDE DE FINANCEMENTS AUPRÈS DE L'ÉTAT, DE LA MÉTROPOLE DE LYON ET DE L'ANRU - POLITIQUE DE LA VILLE –
Mme Claire LE FRANC

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

38 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ACTEURS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE 2019 – Mme Claire LE FRANC

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

39 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA CRÉATION ET AU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET CONVENTIONS 2019-2021 – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

40 – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET L'ASSOCIATION LE BOOSTER DE SAINT-JEAN POUR L'ANNÉE 2019 - AVENANT FINANCIER – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Il s'agit des dispositifs EmerJean et Zéro Chômeur.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour - 4 abstentions) -

41 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS ŒUVRANT EN DIRECTION DES PERSONNES EN DIFFICULTÉS – Mme Claire LE FRANC

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

42 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ACTEURS DE LA PRÉVENTION, DE LA MÉDIATION, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'ACCÈS AU DROIT – M. VULLIERME

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

43 – CONVENTION 2019-2020 ENTRE AMELY ET LA VILLE – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

44 – CONVENTION POUR L'ORGANISATION DE JOURNÉES SANTÉ PAR LA MFRA (MUTUALITÉ FRANÇAISE RHÔNE-ALPES) – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

45 – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE ET DIVERSES ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ PUBLIQUE – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour - 4 abstentions) -

46 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DU CPOF (CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT) 2018-2020 VILLE / ARS AUVERGNE RHÔNE-ALPES –
Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Mme Thouvenot souhaitait préciser en quelques mots l'objectif, même s'il n'y a pas de demande d'intervention.

Mme Agnès THOUVENOT.- Merci monsieur le Maire.

À l'occasion de ces délibérations sur la santé et celle sur la convention d'objectifs et de moyens avec l'Agence régionale de santé, je souhaitais vous donner quelques informations sur les travaux que nous conduisons aujourd'hui sur les enjeux de présence médicale à Villeurbanne.

Vous êtes sûrement interpellés comme moi, de manière régulière, sur l'absence de médecins généralistes à Villeurbanne, en tout cas une grande difficulté pour trouver de nouveaux médecins quand le sien part en retraite ou quand on est un nouvel habitant qui s'installe à Villeurbanne.

C'est un sujet qui nous est bien connu et, pour répondre à cette demande et cette préoccupation de santé publique, la Ville a mis en place une stratégie de communication et une palette d'outils pour rendre notre territoire plus attractif.

En effet, il s'est installé très peu de médecins généralistes dans les années quatre-vingt-dix et, de fait, avec la démographie médicale, nous payons aujourd'hui une absence de médecins qui est importante dans l'ensemble des quartiers, même si certains sont plus concernés que d'autres.

C'est dans ce contexte que nous avons mis en place un accompagnement des médecins généralistes et, plus globalement, des professionnels libéraux. Vous trouverez dans la présentation les documents à disposition et les huit bonnes raisons de s'installer à Villeurbanne. L'idée est d'accompagner les professionnels de santé dans leur installation avec, Natalie Perret l'a évoqué tout à l'heure, une palette d'éléments qui rendent l'exercice de médecine de ville plus facile, notamment la maison médicale de garde qui ouvrira début janvier 2020 pour permettre un exercice plus sécurisé pour les professionnels de santé.

Ce sont aussi des services municipaux qui sont en appui comme « Sport sur ordonnance », la médiation santé ou les consultations de psychologues gratuites pour les jeunes. Quand on s'installe à Villeurbanne comme professionnel de santé ou paramédical, on n'arrive pas dans un désert mais dans un réseau très maillé d'acteurs associatifs et publics.

Pour terminer, je voudrais me faire l'écho des propos tenus par l'Association des maires de France à propos du projet de loi de santé 2022 qui est actuellement en discussion au Parlement (elle arrive en discussion au Sénat le 3 juin), sur l'absence de travaux de concertation avec les élus locaux sur les enjeux de santé, et notamment toute la dimension de l'installation des médecins dans la ville et dans les territoires ruraux, et

cette importance d'avoir une discussion approfondie avec les villes parce que ce sont bien les villes et les maires qui sont en première ligne sur cette question.

Voilà ce que je souhaitais vous dire ce soir.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je mets ce rapport au vote.

- Adopté à l'unanimité -

47 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS DANS LE DOMAINE DE LA VIE ASSOCIATIVE – Mme Christelle GACHET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour - 4 contre) -

48 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS DANS LE DOMAINE DES PARTENARIATS EUROPÉENS ET COOPÉRATION INTERNATIONALE – Mme Samia BELAZIZ

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour - 4 contre) -

49 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS DANS LE DOMAINE DES DÉPLACEMENTS URBAINS – M. Didier VULLIERME

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

50 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET STRUCTURES CULTURELLES – M. Loïc CHABRIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

51 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION SCOLAIRE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ÉMILE-ZOLA – M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

52 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS MENANT DES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES – Mme Dany MONTOIS

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

53 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DANS LE DOMAINE DU HANDICAP – Mme Claire LE FRANC

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

54 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS, MÉMOIRES ET POLITIQUES PATRIMONIALES – M. Jean-Paul CHICH

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

55 – ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU VILLEURBANNE HANDBALL ASSOCIATION (VHA) – M. Ali MOHAMED AHAMADA

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

56 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES – M. Ali MOHAMED AHAMADA

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

(Sortie de M. Berthilier)

57 – MISE EN PLACE DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE POUR UN ÉLU – M. Jean-Paul BRET

M. LE MAIRE.- Il s'agit de M. Berthilier qui a quitté la séance. C'est le règlement. J'ai présenté cette délibération lors de la conférence des présidents, à laquelle chaque groupe participe, de façon à en donner un peu les tenants et les aboutissants.

Le 9 mai dernier, Damien Berthilier a fait une demande de protection fonctionnelle suite à une agression verbale et physique dont il a été l'objet dans le cadre de l'exercice de ses fonctions. C'est ce qui motive cette demande de protection fonctionnelle. J'ai dit en conférence des présidents que l'on ne pouvait pas entrer trop dans le détail de cette

affaire car des enquêtes judiciaires sont en cours et il est important de ne communiquer ni le nom ni l'école de la personne concernée, mais celui de M. Berthilier a été largement évoqué, c'est un autre problème.

Les conditions de la mise en place de la protection fonctionnelle sont bien remplies, et c'est ce que je vais vous demander de voter. Au regard de ces faits, en tant que maire, je serai amené à faire en sorte que la commune de Villeurbanne se constitue partie civile si la procédure pénale est engagée, ce qui n'est pas encore tout à fait le cas à ce jour, même si des auditions ont été effectuées.

C'est aussi de notre part, en tout cas de ceux qui voteront cette délibération, une forme de soutien à Damien Berthilier et une marque que l'action des élus, en tant que dépositaires d'une forme d'intérêt général et de l'image d'une institution qui est la nôtre, ne peut être brocardée impunément.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité - 1 NPPV -

(Retour de M. Berthilier)

58 – ADHÉSION À L'ASSOCIATION NATIONALE DES VILLES ET TERRITOIRES ACCUEILLANTS – M. Jean-Paul BRET

M. LE MAIRE.- Le rapport sera bref, je serais peut-être amené à répondre à quelques remarques qui pourront être faites au cours des différentes interventions.

C'est une adhésion qui s'inscrit dans une suite logique de l'action que nous avons menée à travers notamment la Mission Accueil qui a travaillé pendant un an, qui a été à l'initiative d'un certain nombre d'actions que je ne vais pas rappeler ici. La Ville elle-même s'est inscrite dans ce propos.

La Mission Accueil a mené un certain nombre d'actions. Elle a aussi mené la création et l'action d'un jury citoyen dont le rapport est à votre disposition. Je ne sais pas s'il a été distribué à tous les élus mais il serait bien qu'il le soit si cela n'a pas été le cas. L'adhésion à cette association est une forme qui vient l'accompagner, sachant qu'un certain nombre de villes se trouvent dans des problématiques qui sont celles de la ville de Villeurbanne et de beaucoup de villes.

Le fait de se retrouver au sein d'une association nationale pour une contribution de subvention qui reste relativement modique à l'échelle de la ville, puisqu'elle est de 1 000 €, nous permet de confronter nos expériences, de voir que des solutions dignes sont possibles et adaptées à chaque situation locale.

C'est ce creuset d'expériences que se propose de parcourir cette association que nous vous proposons à travers cette adhésion.

Je m'en tiens là, nous verrons s'il y a nécessité d'apporter quelques éléments complémentaires. Monsieur Morel, pour le groupe UDI ?

M. Hervé MOREL.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Si l'accueil ne nous pose pas de problème, nous répétons régulièrement la différence entre l'accueil des réfugiés qui a par nature une dimension occasionnelle et temporaire et l'accueil de migrants économiques qui devrait s'inscrire dans une politique plus générale.

Notre constat est que cet accueil des réfugiés est géré au niveau continental ou fédéral, par exemple au Canada et aux USA, et que la logique voudrait que ce soit l'Europe qui gère administrativement et financièrement l'accueil des réfugiés. Il nous semble aussi que l'utilisation d'une association ne devrait pas se substituer à cela.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Cela n'a rien à voir, soufflait Mme Le Franc. L'association ne substituera pas à cela, elle est un lieu d'échange. Monsieur Morel, vous pouvez être d'accord avec moi sur le fait que l'on gagne à discuter ensemble et à avoir des expériences ensemble plutôt que d'être isolé dans son coin. C'est un principe de vie collective.

M. Hervé MOREL.- Je préférerais que ce soit l'Europe qui gère.

M. LE MAIRE.- L'Europe n'empêcherait pas de discuter au niveau des territoires.

Madame Vessiller ?

Mme Béatrice VESSILLER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Vous nous proposez d'adhérer à l'Association nationale des villes et territoires accueillants, créée entre autres par des maires comme Éric Piolle à Grenoble ou Damien Carême à Grande-Synthe, dans l'agglomération de Dunkerque, qui a mis en place dans sa ville une politique d'accueil exemplaire envers les migrants qui arrivent dans le Pas-de-Calais pour aller en Angleterre.

Nous approuvons pleinement cette adhésion et souhaitons que la Ville et la Métropole deviennent des territoires accueillants pour toutes ces personnes, mineures ou majeures, isolées ou en famille, qui quittent leur pays car elles n'y ont pas d'avenir ou ne peuvent s'en construire un, pour des raisons économiques, climatiques, sociales, familiales, politiques ou autres.

C'est pourquoi nous avons le devoir de les accueillir dignement, devoir au nom de textes internationaux, au nom de notre humanité, mais aussi de notre responsabilité à nous, pays européens, qui en portons une dans de nombreuses situations des pays de départ, en Afrique subsaharienne par exemple.

Alors, Ville accueillante ? La démarche que vous avez lancée sur le sujet fin 2017 est tout à fait exemplaire, notamment avec la mise en place d'un jury citoyen. Ce dispositif innovant a produit 14 propositions, présentées lors d'une restitution en avril dernier à laquelle nous avons assisté avec intérêt : nous souhaitons qu'avec cette charte, la Ville s'engage à mettre en œuvre les propositions. Citons la création d'un lieu unique multiservice pour l'accès aux droits et à la santé, la mise en place d'un réseau de bains douches publics, le parrainage d'enfants primo-arrivants par un enfant déjà scolarisé, ou encore la création d'une école des langues pour l'apprentissage du français, l'accès au travail, etc.

Enfin, comment penser l'accueil sans penser l'hébergement ? En effet, il y a urgence à sortir les migrants qui sont aujourd'hui dans des squats, notamment villeurbannais, que ce soit à Cusset (Amphi Z et la Maison Mandela), ou que ce soit les familles avec enfants scolarisés à Villeurbanne qui vivent depuis des mois dans des voitures rue du 1^{er} mars ! En ce sens, l'urgence de diagnostics sociaux par les services de l'État, puis le recensement des bâtiments vacants sur la ville et la métropole est indispensable, qu'ils soient occupés ou non, propriétés publiques ou privées, afin d'en faire des lieux d'hébergement temporaire, avec un accompagnement social associatif, sur une durée déterminée selon leur destination.

Par exemple, nous proposons que la Clinique du Tonkin, inoccupée depuis quelques mois maintenant, devienne un de ces lieux, avant le projet de promotion immobilière qui y est prévu. Nous aurions du mal à comprendre qu'un bâtiment composé de centaines de chambres ne puisse constituer une opportunité de ce type.

L'État doit lui aussi assumer son rôle, rôle important dans l'accueil, que ce soit ses obligations en matière de scolarisation des enfants, d'accès aux soins et d'accès aux droits.

En conclusion, pour que notre territoire villeurbannais et métropolitain soit véritablement celui de la solidarité, l'ensemble des acteurs publics (État, Métropole et Ville) mais aussi un certain nombre d'acteurs privés doivent renforcer sensiblement leur action conjointe en faveur des migrants pour leur offrir avec respect et humanité à la fois des conditions de vie décentes rapidement et leur permettre de construire leur parcours personnel.

Je vous remercie. Nous voterons cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci.

Monsieur Poncet ?

M. Stéphane PONCET.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Ce que vous nous proposez à travers l'adhésion à cette association, c'est d'accepter votre vision utopique du problème que constituent les migrations du XXI^e siècle. Cette vision est un déni de la réalité, savamment argumentée, mais dont les conséquences mèneraient l'ensemble des nations européennes à un véritable désastre.

Ces migrations sont d'ailleurs à l'origine de la crise politique que traverse l'Europe car elles démontrent le clivage qui sépare les peuples de leurs élites mondialisées.

L'Association nationale des villes et territoires accueillants entend regrouper les élus adeptes d'une politique d'accueil au bénéfice de tous les migrants. On peut s'interroger sur la légalité de la démarche de ces élus qui souhaitent se substituer à la politique du gouvernement en matière d'immigration.

La lecture de la charte de l'association démontre bien le caractère ubuesque du projet à travers les objectifs assignés, à savoir : l'accueil inconditionnel à toute personne en situation de précarité, victime d'un conflit, de la pauvreté. Compte tenu de la pauvreté régnante sur notre planète, cela équivaldrait à accueillir l'essentiel de la population du

continent africain, une bonne partie du sous-continent indien, une partie de la population de l'Asie. Bref, une pure folie !

Le droit à la mobilité, ce qui équivaut à la disparition des frontières, donc des États nations, est un retour vers le chaos. Je vous laisse imaginer si au cours de notre histoire nous avons appliqué ces beaux principes humanistes ! Bien sûr, tout cela se fait au nom de la France dépositaire des valeurs humanistes, le tout patiné d'une morale qui, à force d'être invoquée, en devient immorale.

Ce rapport dissimule la réalité des migrations. Les chiffres démontrent que ces migrants sont en grande majorité des réfugiés économiques. En 2017, les principaux pays à l'origine des demandes d'asile étaient l'Albanie, Haïti. En 2018, après l'Afghanistan, on trouve l'Albanie, la Géorgie, la Guinée et la Côte d'Ivoire.

Ce qui est passé sous silence, c'est surtout le phénomène migratoire à venir, inédit dans les chiffres et dans la durée, en provenance de l'Afrique, et alimenté par l'explosion démographique subsaharienne.

Dans son ouvrage *La ruée vers l'Europe*, Stephen Smith décrit la bombe démographique africaine et les transferts migratoires massifs qui en résulteront : de 150 millions d'habitants dans les années trente, nous sommes aujourd'hui à 1,30 milliard de personnes en Afrique. En 2050, la population africaine devrait dépasser 2,5 milliards de personnes. La pertinence de son analyse démontre le paradoxe de ces migrations : c'est le relatif décollage de l'Afrique qui favorise les migrations et pas l'urgence humanitaire ou climatique. Ceux qui partent sont souvent les plus éduqués, ceux qui disposent aussi de la somme minimale nécessaire, soit une ou plusieurs fois le revenu annuel dans ces pays.

Accueillir de façon inconditionnelle équivaudrait à envoyer un signal fort aux candidats au départ, en oubliant aussi le sort qui leur est réservé par les passeurs, les trafiquants ou les autorités de certains des pays traversés.

C'est aussi priver l'Afrique de ses forces vives. C'est donc totalement irresponsable.

Enfin, il faut évoquer les conséquences qu'engendrerait cet accueil inconditionnel : l'abandon de notre modèle social et accepter que l'Europe devienne une terre d'immigration avec des pays aux identités multiculturelles. Rappelons qu'en France, la société multiculturelle du vivre ensemble a abouti au communautarisme. Je cite vos amis socialistes Gérard Collomb, François Hollande qui prophétisaient une partition du pays et donc des affrontements communautaires. La réponse à ces délires, c'est le résultat des élections européennes : les peuples européens ont dans leur grande majorité exprimé leur rejet de l'accueil de ces migrants, migration qu'ils assimilent à des invasions.

En conclusion, nous refusons catégoriquement de nous associer à ce projet suicidaire, nous ne souhaitons pas déposséder les Français de leur terre, de leur identité au nom d'une politique totalement utopiste.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Votre contentement se lit sur votre visage !

Je m'étais étonné tout à l'heure de savoir pourquoi vous ne votiez pas la délibération des associations de santé, j'ai vu qu'elle comportait une subvention pour Médecins du Monde

et pour le CoSI, ce sont des gens qui soignent les réfugiés. Non seulement on ne les accueille pas mais, quand ils sont là, on ne les soigne pas. C'est toujours intéressant à entendre de votre part. On pourrait les tuer tout de suite à vous entendre, il faut aller jusqu'au bout du raisonnement !

Monsieur Bocquet ?

M. Jonathan BOCQUET.- Monsieur le Maire,

Cette adhésion à l'Association nationale des villes et territoires accueillants fait partie de ces marqueurs qui font la fierté de chacun des membres et de chacune des composantes de notre majorité politique. Elle fait partie de ces combats qui nous lient, et c'est dans ces combats que nous nous rappelons que nous partageons entre nous l'essentiel, que nous nous accordons sur les valeurs qui structurent notre rapport au monde, notre rapport à l'autre, notre rapport à notre cité, les valeurs sur lesquelles nous fondons notre unité et élaborons ensemble notre politique municipale.

Une ville accueillante, c'est une ville qui permet à chaque migrant, qu'il vienne d'une autre région, d'un autre pays ou d'un autre continent, de trouver sa place dans la cité, d'y contribuer activement et de s'y épanouir.

Notre responsabilité est d'accompagner les parcours de ces exilés pour qu'ils ne trouvent pas seulement un refuge mais bel et bien un foyer, pour accompagner aussi ceux qui ne sont que de passage, qui n'ont pas forcément vocation à s'installer durablement et à devenir d'ici mais qui tout simplement circulent.

On parle souvent de crise migratoire, il n'y a pas de crise migratoire mais une crise de l'hospitalité. À l'heure où nous parlons, les flux d'immigration sur le sol français, ainsi que sur le sol européen, sont je ne dirai pas anecdotiques mais tout à fait marginaux compte tenu de la taille de la population européenne. Cependant, l'augmentation est inéluctable en raison des conflits, de la pauvreté et du changement climatique, et cela nous engage à prévoir une intensification des besoins d'accueil.

Il y a ceux qui regardent à côté pour ne pas voir, pour ne pas s'en occuper, qui au mieux laissent ouverte la porte de quelques squats délabrés, au pire se concentrent sur la traque des flux illégaux pour donner l'impression d'avoir le contrôle des migrations. Il y a ceux qui ferment carrément les portes qu'ils avaient pourtant entrouvertes hier. Et enfin, il y a ceux qui palabrent, qui se gargarisent d'humanisme triomphant mais, en la matière, le discours théorique consistant à dire béatement qu'il faut accueillir n'a aucune portée. La solidarité théorique ne coûte rien mais ne sauve personne.

L'accueil est un sujet complexe et pas seulement une question morale, qui recouvre des enjeux techniques, juridiques, logistiques, et nécessite la coordination de nombreux acteurs autour de l'action sociale.

Un tel réseau des territoires accueillants peut poser des questions. S'il n'est l'initiative que de quelques territoires disséminés, alors c'est la logique de constitution d'îlots, c'est-à-dire exactement ce qu'il ne faut pas faire.

Il faut évidemment, je vous rejoins monsieur Morel, un système unifié d'asile peut-être d'abord à l'échelle nationale et plus efficacement à l'échelle européenne. Le scrutin

européen, hélas, est clos, il est trop tard pour regretter que le sujet n'ait pas été davantage abordé que celui d'une meilleure coordination des politiques migratoires.

Entendu néanmoins que s'il faut des normes d'accueil, cela ne signifie pas une normalisation de l'accueil puisque chaque territoire a ses spécificités, et Villeurbanne n'a pas grand-chose à voir avec Grande-Synthe.

Ce réseau a le mérite aussi de permettre d'agir collectivement et de partager les solutions les plus dignes que l'on peut inventer et mettre en œuvre : la question des migrants, de leur circulation, de leur installation et de leur parcours résidentiel, la prise en compte des flux légaux et illégaux. L'immigration est nécessaire, inévitable, et elle peut être heureuse pour les migrants et pour les populations d'accueil.

Le patrimoine matériel et immatériel de notre ville témoigne de ce phénomène historique constant, et de sa propension à nous enrichir.

Cette adhésion ne peut donc pas être juste un outil de marketing politique, la Ville s'engage résolument pour l'accueil des migrants, le travail de concertation mené avec les habitants sur le sujet a fait émerger quelques idées. J'ai lu dans le rapport quelques préconisations élémentaires ainsi que des déclarations d'intention, je souligne surtout le volontarisme affiché.

Pour autant, nous ne pouvons pas faire l'économie de convaincre toutes les parties prenantes et tous les habitants. Je ne parle pas des militants de la cause mais des habitants les plus éloignés de cette cause, ceux qui ont d'autres débats, seraient sur les sujets d'autres causes. Comment rassurer nos habitants qui craignent pour leur identité et pour leur confort, parfois juste pour leur niveau de vie ?

Considérer que l'accueil va de soi au seul nom des principes humanistes que je viens de citer et auxquels je suis viscéralement attaché, c'est se confronter inexorablement à une tension croissante entre les populations et un rejet systématique des migrants. Cette adhésion nous engage à créer les conditions par lesquelles notre territoire fera place et fera droit à ces hommes et ces femmes qui arrivent souvent de loin, parfois du pire, mais dont la misère ne fera pas oublier la misère des gens d'ici car le malheur ne se compare pas.

Je le disais, il n'y a pas une crise migratoire mais une crise d'hospitalité, elle repose sur l'incapacité des gens à faire accueil. Elle dépend donc en fait, en premier lieu, des conditions de vie des habitants villeurbannais. L'intégration des migrants n'aura pas de sens si nous n'assurons pas un nous villeurbannais, si nous ne parvenons pas à résorber la fracture sociale à l'œuvre sur notre territoire et il faut, pour s'en rendre compte et s'en convaincre, regarder l'évolution sociodémographique de la ville.

L'intégration ne pourra être efficace tant qu'ici les habitants connaîtront des situations de relégation et des classements. Comment s'assurer d'ailleurs que cela ne soit pas toujours les mêmes quartiers qui soient les réceptacles de ces flux migratoires ? Une ville accueillante, c'est une ville qui assure un contrat de citoyenneté, condition sine qua non pour assurer un droit à la ville, à toute la ville, à tous ses services, à ses infrastructures et ses opportunités économiques. Un contrat de citoyenneté qui casse également les murs invisibles qui fracturent le vivre ensemble et font de certains quartiers une zone d'accueil spécifique à telle population en fonction de ses origines culturelles ou géographiques.

Permettez-moi d'ailleurs de me prévaloir d'une histoire personnelle, certes lointaine, une partie de mes aïeux était partie prenante du quartier des Italiens et, quand la géographie urbaine trace les contours d'ères ethnoculturelles, ce n'est jamais bon signe. Cela fait de belles pages passionnantes dans le *Viva* mais le découpage ethnoculturel des quartiers révèle les échecs du passé.

Pour le dire plus clairement, lorsque les solidarités locales et d'origine apparaissent, c'est toujours parce qu'elles compensent une défaillance de la puissance publique. Il faut dans cette politique d'accueil ne pas subir, ne pas le faire à reculons, ne pas laisser à des urbanités d'interstices ou des solidarités de pied d'immeuble le soin de pallier l'inaction des pouvoirs publics.

Enfin, une ville accueillante doit s'appuyer sur des valeurs fortes pour ne trembler ni devant les discours xénophobes ni devant les discours relativistes ou les tentations hyperculturalistes. C'est plus qu'une question de décence, c'est une question de civilisation au sens de l'idéal que l'on est en droit d'imaginer et de défendre pour notre société.

Cette adhésion nous engage à assurer l'ambition de prendre notre part d'hospitalité consécutive de toute organisation humaine au sens fort du terme.

M. LE MAIRE.- Merci monsieur Bocquet.

Monsieur Martin ?

M. Jean-Wilfried MARTIN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Vous nous proposez ce soir de permettre l'adhésion de la Ville de Villeurbanne à l'Association nationale des villes et territoires accueillants.

Cette demande d'autorisation d'adhésion fait suite à la mission sur l'accueil des migrants que vous avez confiée au directeur d'Est Métropole Habitat.

La grandeur de la France a toujours été d'accueillir les populations des pays en guerre, populations voisines comme les Espagnols fuyant Franco, les Italiens fuyant Mussolini, ou les populations éloignées comme les Vietnamiens fuyant la répression communiste.

Peu de pays ont fait autant d'effort d'intégration et ont autant ouvert leurs bras protecteurs à des populations en danger que la France.

Et nous sommes tous fiers de cette tradition d'accueil, de bienveillance et d'ouverture de la France.

Comment un citoyen, comment un être humain sensé, doté d'un minimum de compassion, ne pourrait-il pas être ému, voire indigné, face à la détresse humaine, face aux dangers rencontrés par les populations fuyant la guerre ou la misère dans leur pays ?

Et moi, je me sens pleinement concerné par le sort de ces êtres humains...

Toutefois, je vais assumer ce que je vais vous dire, et cela au nom des mêmes principes républicains : nous ne voterons pas ce rapport... Non, nous ne le voterons pas et nous allons nous en expliquer.

Monsieur le Maire, lorsque l'État a imposé aux plus grandes collectivités locales un contrat unique de maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement, vous nous avez

trouvés à vos côtés pour dénoncer ce renoncement au principe fondateur des lois de décentralisation portées par Gaston Defferre.

Lorsque l'État a souhaité mettre sous tutelle les Missions Locales Jeunes au travers de Pôle Emploi, imposant aux collectivités de maintenir leurs subventions sans plus avoir voix au chapitre, nous étions à vos côtés pour dénoncer cette mainmise.

Le manifeste qui a été élaboré par cette association est un manifeste de petite politique politicienne, interpellant l'État à assumer des responsabilités qu'il assume déjà tous les jours.

Au travers de l'adhésion à cette association, les villes et collectivités adhérentes souhaitent s'arroger des prérogatives qui sont celles de l'État.

S'il vous plaît, Monsieur le Maire, restons cohérents et honnêtes envers nous-mêmes. Sortons de la petite politique politicienne.

Exiger le respect des droits des mineurs non accompagnés en est un bon exemple. Vous n'êtes pas sans savoir, vous qui êtes aussi élu de la Métropole de Lyon en charge de cette politique publique, que la Préfecture du Rhône, en charge de la déclinaison locale de cette politique publique nationale, est un acteur loyal aux côtés de la Métropole de Lyon.

Adhérer à cette association, c'est aussi faire soi des attendus des commissions, comme la demande du droit de vote aux étrangers extracommunautaires - un vrai serpent de mer socialiste - ou l'accueil inconditionnel de ces populations.

Ces deux attendus sont clairement du ressort de l'État, pas d'une quelconque association ou collectivité.

Nous nous sommes insurgés conjointement lorsque l'État nous imposait par la contrainte des actions ou décisions politiques allant à l'encontre de l'autonomie de notre collectivité.

Vous nous demandez ce soir, au travers de cette délibération, d'appliquer les mêmes méthodes, d'accepter les mêmes pratiques auprès de l'État.

Ceci, nous ne pouvons le cautionner, en totale cohérence avec nos positions précédentes.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Chanay ?

Mme Prune CHANAY.- Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les adjoints, chers membres du Conseil Municipal, aux Villeurbannais ici présents dont je salue l'esprit de citoyenneté,

« Si l'ipséité était la loi, si l'identité devait un jour se stabiliser définitivement, alors nous deviendrions fous ». Ce sont par ces mots que Jacques Derrida, dans un très bel essai sur l'hospitalité, alertait sur les dangers du rejet des nouveaux venus.

Au nom du groupe communiste, je souhaiterais appuyer cette proposition de la majorité en faveur de l'adhésion de notre commune à l'association des villes et territoires accueillants.

Dépositaire d'une longue tradition d'accueil, et parce que cette dernière a su façonner notre commune, parce que toutes ces femmes et ces hommes qui se sont établis à Villeurbanne lui ont offert une indéniable vitalité, et je pense ce soir à la rue des Bienvenus et à M. Chabroux, je voudrais avoir une pensée plus particulière pour le tissu associatif qui s'y déploie et qui participe à l'attractivité de notre commune. Car faut-il encore le rappeler, ces associations ne pourraient œuvrer sans l'impulsion et l'engagement des nombreux bénévoles de toutes origines qui ont à cœur de faire découvrir et partager leur culture.

Jamais nous ne serons assez reconnaissants de ces femmes et de ces hommes souvent immigrés ou enfants d'immigrés qui s'investissent dans leur quartier respectif, œuvrent sans compter pour l'intérêt de la collectivité au sein de ces associations.

Si je me permets cette digression, c'est parce qu'à la lumière de ce rappel, à la lumière de cet enseignement qui a permis à notre commune de devenir ce qu'elle est, je souhaiterais envisager l'avenir.

Envisager, voilà un mot à la hauteur de notre responsabilité pour l'avenir tant il se réfère à des visages plutôt qu'au concept uniformisant et différenciateur de migrant. Parce que l'accueil n'est pas un vain concept, parce qu'il doit s'ancrer dans des actions concrètes, parce que la solidarité nous engage et qu'elle est porteuse d'espérance, parce qu'il ne suffit pas de se croire charitable le matin pour mieux s'en dédouaner dans les urnes le soir, l'adhésion de notre commune à l'Association nationale des villes et territoires accueillants trace un chemin durable qui nous engage.

Parce que nous ne supportons plus l'hypocrisie d'un pouvoir qui multiplie les postures en même temps qu'il ferme ses portes à l'Aquarius et raidit la politique d'accueil de notre pays, parce que nous combattons toujours les politiques populistes qui, en opposant les plus modestes d'entre eux, font du rejet leur fonds de commerce, parce que notre pari sur l'avenir dépassera toujours les peurs fantasmées des communautaristes nationaux, nous soutenons ce projet dont nous espérons qu'il œuvrera en faveur du logement, de l'instruction, du travail, de l'accès aux soins et à la culture, de ceux qui cherchent refuge ici, et afin que demain Villeurbanne continue à tracer sa singularité et devienne un exemple à suivre au national.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Le Franc ?

Mme Claire LE FRANC.- Monsieur le Maire, chers collègues,

La tradition d'accueil existe à Villeurbanne et dans notre pays, d'ailleurs pays des droits de l'homme et des solidarités.

Cependant, depuis de trop nombreuses années, la peur, le repli sur soi, les assignations développant les fractures entre les uns et les autres reviennent de plus en plus souvent dans les discours politiques, et cette musique lancinante s'insinue et s'installe dans les esprits. N'en déplaise à certains, le repli sur soi, la défiance et la méfiance en l'autre ne fonctionnent pas.

Les arrivées de personnes fuyant les dictatures, les guerres, les famines, bientôt le réchauffement climatique et d'autres causes encore perdurent et perdureront. Nous

devons faire face à une crise des solidarités des pays européens qui préfèrent payer certains États tels la Turquie pour ne pas voir arriver chez eux des populations fuyant des conflits. Tel est le prix de notre inconséquence.

Une crise des solidarités entre les pays d'Europe eux-mêmes laissant chacun se dépatouiller avec les arrivants sur leur sol ou rejetant au loin les bateaux des ONG.

Une crise des solidarités avec des êtres humains comme nous, qui ne quittent pas leur pays, leur famille, embarquant parfois leurs enfants dans des périple harassants et inhumains, par envie mais bien par nécessité.

Une crise des solidarités aussi entre les territoires et les citoyens qui y résident.

Cessons ces clivages entre bons et mauvais migrants, comme beaucoup d'ailleurs le font aussi entre bons et mauvais pauvres, incarnation de la déshumanisation de notre société. L'espoir de chacun, chaque femme, chaque homme, d'une vie meilleure pour eux ou pour leurs enfants, les meut et est un ressort naturel de l'être humain.

L'Europe, l'État, les Départements, ici la Métropole, mais nous aussi avons une responsabilité dans la définition d'une stratégie nationale de l'accueil. Nous devons en établir une qui puisse se décliner différemment en fonction des territoires. Nous devons partager, échanger, interpeller chacune des institutions et proposer, expérimenter des solutions.

À Villeurbanne, nous le faisons depuis longtemps et nous contribuons à cette palette de solutions. Depuis plusieurs années, le CCAS, les services Solidarité et Éducation développent un travail avec les associations, des collectifs de citoyens développant cet accueil. Ainsi s'est mis en place « Une école, un toit, des droits » permettant à des familles à la rue d'accéder à un toit. Cela fonctionne. En peu de temps et beaucoup moins d'argent nécessaire que de les déplacer de nuitée en nuitée, de squat en squat, d'expulsion en expulsion, ces personnes parents et enfants retrouvent un logement, travaillent pour les uns, vont à l'école pour les autres, et sont considérés comme tout un chacun. Pour les rencontrer régulièrement, sachez qu'ils ne demandent que cela, être comme les autres.

L'inclusion est possible. Nous devons avant tout la vouloir comme nous l'ont montré les conclusions et possibilités d'action du jury citoyen de la Mission Accueil. Fermer les yeux sur ce qui se passe ailleurs dans le monde ou à côté de chez-soi n'est ni possible ni tenable. Ne réagir qu'au coup par coup de l'opinion publique, cédant à l'émotion, celle suscitée par un enfant mort sur une plage, ne peut pas fonder une politique, une émotion chassant une autre.

C'est pourquoi des citoyens, des hommes et des femmes politiques de communes de toutes tailles, des Départements, des Régions ont décidé de s'associer pour travailler ensemble sur les politiques d'accueil inconditionnel inscrites dans le Code de l'action sociale et non pas une dérogation à la loi, et s'associent pour construire et mettre en œuvre, et c'est bien cette politique d'accueil, c'est bien à cela que nous voulons adhérer ce soir.

M. LE MAIRE.- Merci.

Avant de mettre ce rapport aux voix, je remercie ceux qui vont le voter, c'est-à-dire qui vont s'y associer. Ils ont chacune et chacun développé un certain nombre d'arguments qui

sont les nôtres, qui nous ont conduits à cette démarche dans le cadre de la Mission Accueil rappelée au début de mon propos, que d'autres ont rappelée dans leur propos. Madame Vessiller a parlé de démarche exemplaire. J'ai plaisir à reprendre ce mot.

Évidemment, M. Poncet a cédé à ce qu'il est, en prenant des mots, et même M. Martin l'a fait, je le regrette, parce que se servir des mots « accueil inconditionnel » pour faire un épouvantail, comme si cela voulait dire que l'on accueille tout le monde, ce n'est pas cela. Cela signifie que quand on est sur un territoire, les gens ont le droit d'être pris en charge par les services sociaux, cela ne veut pas dire forcément qu'ils vont rester sur notre territoire. Cela ne veut pas dire autre chose.

Se saisir de ce mot « inconditionnel » en disant qu'on vient sans que rien ne vous soit demandé, c'est un peu une duperie. Je ne sais pas, monsieur Martin, si vous l'avez fait dans ce sens, mais c'est ainsi que l'on peut considérer votre propos. S'agissant de M. Poncet, on sait que c'est une cause qui le sert dans ses propos qui ont été dénoncés par d'autres ici.

Après, je ne vais pas trop entrer dans le détail de vos propos mais il y a cet argument que l'on a un peu entendu de la part du Rassemblement National qui est extraordinaire : ceux qui traversent, ceux qui migrent, ce sont ceux qui sont riches parce qu'ils ont les moyens de payer les passeurs. Il faut le faire quand même !

Ceux qui traversent la Méditerranée dans les conditions que l'on connaît, qui périssent (14 000 morts en Méditerranée), quand dans l'histoire de l'humanité, on se retournera sur cette période, que l'on fera ce compte, un certain nombre pourront se poser des questions je ne veux pas dire devant l'éternel, en tout cas de leur responsabilité devant l'histoire, parce que c'est quand même cela qui s'est passé et on ne l'a jamais vu.

Dire que ce sont les plus riches qui fuient l'Afrique subsaharienne parce qu'ils ont les moyens de monter dans des rafiot, c'est quand même un peu fort de café. Oui, ils sont riches, donc ce sont les plus riches qui veulent mourir à vous entendre ! Ce n'est pas un syllogisme que de dire cela.

M. Bocquet a parlé très bien aussi d'un certain nombre de choses. Je voudrais lui dire, mais il n'a pas fait cette confusion, que le fait que la nécessité de réponse européenne soit au rendez-vous, et d'autres l'ont dit également, n'entraîne pas que nous ne puissions pas, sur notre territoire, nous saisir d'un certain nombre de choses. Nous l'avons fait dans l'histoire de notre ville et, monsieur Martin, vous faites preuve de beaucoup de générosité quand il s'agit de parler de Villeurbanne, de sa tradition d'accueil avec les Italiens, les Espagnols, avec ceux qui sont venus à certains moments, peut-être même d'autres après, pour autant, quand la Ville l'a fait, elle n'a pas attendu que l'État ou l'Europe viennent à son secours, même si elle avait nécessité à le faire, en tout cas il y aurait une légitimité à le faire au niveau européen.

Toutes ces histoires sont individuelles, elles ont rencontré dans notre ville, dans nos familles, des solidarités qui ont pu s'exprimer dans des modèles familiaux quelquefois, dans des modèles associatifs, dans des modèles d'associations particulières qui aujourd'hui œuvrent dans ce champ.

Ce n'était quand même pas très bien de comparer ce qui se passe au moment de la convention, quand on discute sur les financements de l'État, que l'on reproche, à juste

titre pour moi, d'entrer dans ce système, et le fait que maintenant nous voudrions exonérer l'État de cette compétence. Ce n'est pas cela. D'ailleurs, si vous lisez la charte, beaucoup de choses sont des demandes à l'État d'assumer ses responsabilités. Mais on ne peut pas entrer dans une lecture exclusive, et demander à l'État d'assumer ses responsabilités parce que, effectivement, c'est à lui d'assumer cette responsabilité de l'accueil, ne signifie pas que nous nous en lavons les mains.

Nous ne pouvons pas dire que ce que nous faisons dans un territoire comme Villeurbanne ne nous coûte rien mais l'action que nous menons n'est pas mesurée uniquement à l'effort financier que nous faisons, qui est réel mais qui reste quand même modeste à l'échelle de ce que nous faisons ici à Villeurbanne.

Je crois qu'il ne faut pas utiliser ce biais, c'est-à-dire à la fois dire que nous sommes généreux mais que c'est dédouaner l'État en faisant ce que nous voulons faire. Je voulais vous le rappeler parce que je trouvais qu'il y avait une contradiction dans votre propos.

Je finis avec Mme Vessiller sur des sujets plus catégoriels puisqu'elle a évoqué les 14 propositions du jury citoyen. Bien sûr, ces propositions ne seront pas déroulées comme si nous étions un musicien en train de jouer une partition et que nous étions prisonniers ou en tout cas enserrés dans ces 14 propositions.

Beaucoup sont à l'étude dans la majorité et dans les services pour en mesurer la faisabilité technique et opérationnelle. Beaucoup sans doute sont déjà mises en œuvre. Par exemple, l'histoire du lieu unique revient beaucoup, c'est un peu quelquefois la bouteille à la mer. Souvent, aujourd'hui, un certain nombre de services, de structures dans cette ville le font.

La bonne réponse peut être que le service public, là où il existe, prenne mieux en compte ces phénomènes qu'il ne le fait aujourd'hui, et ne construise pas simplement un lieu où l'on enverra des personnes qui arrivent. C'est où ? Dans quel quartier ? On voit bien les problèmes de territorialisation que cela peut poser.

Souvent, la bonne réponse est de faire en sorte que ce qui existe déjà prenne en compte les phénomènes qui sont soulevés.

Je donne cet exemple pour montrer que le fait de mettre en œuvre ces propositions peut passer par une gamme de réponses qui ne sont pas simplement pour construire 14 lieux ou 14 actions, alors qu'un certain nombre existe et auquel il faut donner de la vigueur.

Je voudrais revenir sur l'hébergement, les squats, la rue du 1^{er} mars. Là encore, il ne faut pas non plus avoir une vision trop angélique des choses. Sur la rue du 1^{er} mars, que s'est-il passé et que se passe-t-il encore ? C'est un certain nombre de personnes qui vivent dans des voitures, avec la gêne que cela peut provoquer comme je l'entends beaucoup, même si j'entends aussi la compassion qui s'est exprimée de la part de certains.

En faisant la tournée des bureaux de vote ce dimanche, j'étais non pas pris à partie mais j'étais avec ceux qui m'accompagnaient interpellé par rapport au fait que cette situation peut créer sur le voisinage. Simplement il faut aussi savoir, quand on est maire et quand on est en situation de responsabilité, prendre en compte cela dans toutes ses dimensions, à la fois la nécessité d'apporter des solutions à ces personnes et la nécessité aussi, par

rapport à ceux qui vivent autour, de vivre dans des conditions de propreté, d'accueil, de sécurité auxquelles ils ont droit.

Comme ces hébergements rue du 1^{er} mars étaient à côté de la crèche du 1^{er} mars, on voit bien ce que l'on peut dire en matière d'hygiène et comme le square du 1^{er} mars est en face, là aussi, je vois bien les interpellations que l'on a pu avoir.

J'ajoute le fait que beaucoup des enfants qui habitent dans ces voitures sont scolarisés dans les groupes scolaires Jules-Ferry ou Pasteur, et que nous faisons en sorte de répondre à cette scolarisation le mieux possible. Cette scolarisation sédentarise aussi d'une certaine manière les personnes qui sont dans cette situation parce qu'elles ont souvent le souci d'avoir des enfants qui vont à l'école le plus régulièrement possible et, en même temps, elle ne peut pas être non plus une solution durable.

Sur cette question, il fallait à la fois savoir comment mettre fin à une situation parce que ce n'est pas raisonnable de penser que l'on va permettre pendant très longtemps à des personnes de vivre dans des voitures, de manger, d'être dans une situation de vie dans des voitures, sans que pour autant on ne cherche une solution d'hébergement plus pérenne et plus durable.

C'est ce que nous avons fait et c'est ce que nous faisons.

Pour autant, il faut aussi que les personnes qui sont dans ces voitures se voient signifier à un moment donné (cela ne veut pas dire faire intervenir les forces de police) que cette situation ne peut pas durer. C'est là que nous prenons notre part en tant que Ville, en rapport avec les services de l'État. Il faut savoir aussi se mettre en mouvement sur cette situation, sans jeu de mots, pour qu'ils puissent désigner une association qui fera le diagnostic social, qui ensuite les accompagnera là où ils iront.

À Villeurbanne, nous étudions leur localisation, leur installation provisoire sans doute, mais plus pérenne dans la maison des fêtes familiales. Ce n'est pas encore fait mais le jugement a permis l'expulsion de ces personnes vivant dans les voitures, c'est la Métropole qui l'a demandée puisque nous sommes sur le domaine public. Tout cela montre la complexité des choses. Ce n'était pas des voitures épaves mais des voitures habitées, elles ont eu droit à une démarche juridique qui est de même nature qu'un squat en ville.

Ces étapes ont été franchies, comment se manifeste notre volonté ? Ces familles, pour beaucoup d'entre elles, ne sont pas très loin d'une situation d'insertion, certains travaillent, je ne dis pas que ce sont des fonctionnaires mais ils ont des emplois relativement réguliers. Les enfants sont scolarisés. Nous sommes typiquement confrontés à cette réponse qui est de permettre d'avancer sur cette situation. C'est ce que nous faisons en apportant la possibilité dans la maison des fêtes familiales pendant un certain temps. L'idée n'est pas de les garder ad vitam aeternam mais de permettre de les aiguiller ailleurs, et certains ne sont pas très loin d'une insertion dans un habitat social ordinaire et de trouver un travail ordinaire aussi. C'est là que se fait la réponse.

Sur la clinique du Tonkin, je suis un peu plus catégorique, vous m'en aviez parlé. Tout peut s'étudier mais, depuis, nous avons quand même pris quelques renseignements.

D'une part, la clinique du Tonkin, c'est le groupe privé Capio qui en est encore propriétaire. Si on veut lui demander de partir, cela suppose des mesures différentes que dans des bâtiments publics ; de plus, la clinique du Tonkin est aujourd'hui murée et en voie de désamiantage en vue de sa démolition. Il est assez difficile d'envisager que, dans un bâtiment qui va commencer à être désamianté bientôt, on puisse en faire un lieu avec une certaine pérennité.

Cette piste, outre le fait que l'on est dans un bâtiment privé dans lequel des travaux de désamiantage sont en cours, ne nous a pas paru une solution envisageable facilement.

Voilà ce que je pouvais dire à vos différentes interventions en en partageant beaucoup sur le fond, je pense l'avoir montré, et en apportant quelques précisions par rapport à certaines propositions qui ont pu être faites çà et là.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (44 pour - 8 contre - 2 abstentions) -

59 – ADHÉSION A L'ASSOCIATION SPÉCIMEN(S) – M. Loïc CHABRIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

60 – ADHÉSION À L'ASSOCIATION MAISON DES JEUX – Mme Sarah SULTAN

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

61 – VŒU « LIBÉREZ TUNA ALTINEL » PRÉSENTÉ PAR LES GROUPES : RASSEMBLEMENT CITOYEN EELV-FDG, SOCIALISTES ET APPARENTÉS, COMMUNISTES ET RÉPUBLICAINS, RGEC, UDI, LES RÉPUBLICAINS – M. Olivier GLUCK

M. LE MAIRE.- Nous avons un vœu présenté par l'ensemble des groupes à l'exception du Front National qui pourra s'exprimer s'il le souhaite. C'est M. Gluck qui nous le présente.

Mme Emmanuelle HAZIZA.- J'aimerais simplement indiquer à M. Gluck et à l'ensemble du Conseil Municipal que je m'associe bien évidemment à ce vœu.

M. LE MAIRE.- Je vous aurais donné la parole pour que vous puissiez le dire mais vous l'avez déjà dit ! Nous prenons note.

M. Olivier GLUCK.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Je suis d'autant plus touché de présenter ce vœu que Tuna Altinel est un collègue de travail que je connais personnellement. Je remercie vivement tous les groupes qui s'associent à ce vœu, et Mme Haziza.

Tuna Altinel, fonctionnaire de l'État français, maître de conférences à l'université Claude Bernard Lyon 1 depuis 1996 et membre de l'Institut Camille Jordan, a été emprisonné samedi 11 mai 2019 par les autorités turques. Il est un mathématicien internationalement reconnu ; comme enseignant, sa clarté et son sérieux sont des modèles. Il est également engagé dans la défense des droits humains dans le mouvement des « Universitaires pour la paix ».

Tuna Altinel est poursuivi par la justice turque pour avoir signé, en janvier 2016, l'appel « Nous, enseignants-chercheurs de Turquie, ne serons pas complices de ce crime » qui dénonce l'intervention des forces militaires turques dans certaines provinces du sud-est de la Turquie à partir de l'été 2015 (rapport du HCDH de l'ONU) et demande la reprise des pourparlers pour que la paix soit rétablie.

À son arrivée en Turquie le 12 avril pendant les congés universitaires, son passeport lui a été confisqué. Il a été arrêté puis emprisonné samedi 11 mai 2019. On lui reprocherait d'avoir participé en février 2019 à une conférence publique organisée par une association légalement déclarée en France pour informer sur les conséquences de l'intervention militaire sur les populations civiles. Cette réunion a eu lieu le 21 février au Palais du Travail de Villeurbanne.

Considérant que :

- les raisons de l'arrestation de Tuna Altinel par les autorités turques seraient sa signature d'une pétition des « Universitaires pour la paix » en janvier 2016 intitulée « Nous ne serons pas complices de ce crime », qui appelait l'État turc à reprendre les pourparlers de paix et à arrêter les mauvais traitements envers la population kurde de Turquie ainsi que sa participation à une réunion publique au Palais du Travail de Villeurbanne organisée en toute légalité ;
- la liberté d'expression est un droit fondamental ;

Le Conseil Municipal de la Ville de Villeurbanne, réuni en cette séance :

- exige la libération immédiate de Tuna Altinel et la restitution de son passeport ;
- condamne la répression d'universitaires de Turquie dont la seule faute est d'avoir demandé la paix ;
- invite les autorités et institutions françaises à faire pression sur l'État turc pour que cette répression cesse, que ces procès soient annulés et que les atteintes aux droits fondamentaux des enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs s'arrêtent.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Qui souhaite donner une explication de vote sur ce vœu ? C'est la règle. Mme Haziza l'a déjà fait.

Mme Emmanuelle HAZIZA.- Je m'associe à titre personnel au vœu présenté.

M. LE MAIRE.- D'autres demandes d'intervention ?

M. Gilbert-Luc DEVINAZ.- Je vais voter ce vœu et je voudrais simplement préciser qu'avec ma collègue, nous avons écrit au Premier ministre pour lui demander ce qu'il entendait mettre en œuvre pour obtenir la libération de cet universitaire.

M. Jean-Paul CHICH.- Je parle au nom du groupe socialiste et apparentés, étant moi-même apparenté.

Le mathématicien, maître de conférences, Tuna Altinel, est en prison en Turquie. Il y a été arrêté alors qu'il voyageait dans son pays natal pendant les dernières vacances universitaires en avril 2019. À la fin de son congé, il n'a pas pu rejoindre l'institut Camille Jordan de l'université Claude Bernard à Villeurbanne où il enseigne et recherche depuis 1996.

A-t-il volé quelque chose ? Non. A-t-il blessé ou tué quelqu'un ? Non. A-t-il violé une petite fille ou un petit garçon ? Non. Qu'a-t-il donc fait pour qu'on l'arrache à son travail et à ses étudiants ? En 2016, il a signé une pétition, comme 2 237 autres universitaires, pour s'opposer aux violences infligées aux populations kurdes du sud-est de la Turquie et pour demander la paix immédiate.

On lui reproche également d'avoir participé à une réunion publique ici à Villeurbanne en février 2019.

Tuna Altinel est engagé dans le mouvement universitaire pour la paix et c'est pour cela qu'il a encore passé cette journée de lundi en prison où il se trouve ce soir pendant que nous délibérons.

Je ne sais pas s'il a pu regarder un peu de ciel aujourd'hui car, parfois, en prison, on peut apercevoir un triangle ou un quadrilatère de ciel avec, si l'on a un peu de chance, un oiseau qui passe.

Les mathématiciens sont comme les poètes, et quand un oiseau traverse un lambeau de ciel sous leurs yeux, ils construisent tout l'espace en pensée, ils naviguent de l'infiniment petit à l'infiniment grand, ils suivent la diagonale, coupent les obstacles, comme ferait une médiane, fuyant de l'autre côté, ils dessinent des angles, ils calculent des sinus, ils prennent la tangente.

L'esprit des mathématiciens, comme celui des poètes, est libre. Ils s'évadent malgré tout des cases rabougries où certains voudraient les enfermer.

Ils couvrent leur geôlier de honte pour l'éternité de l'histoire. Il n'y a pas de prison hermétiquement close pour leur esprit.

Je sais que Tuna Altinel apprendra demain ou après-demain, par retour d'un message ailé, que nous avons parlé de lui ici, à Villeurbanne, au Conseil Municipal, et que nous avons demandé sa libération immédiate et la restitution de son passeport.

Au nom du groupe socialiste et apparentés, je suis fier que nous soutenions très largement cette démarche et je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci à Jean-Paul CHICH de ses propos délicatement écrits pour ne pas dire plus.

Avant de mettre ce vœu aux voix, je veux dire personnellement, si je peux parler ainsi, que je ne l'avais pas comme collègue à l'université de Lyon 1 mais que je siége au Conseil d'Administration de l'université de Lyon 1 et qu'un vœu a été déposé, qui n'est pas tout à fait identique à celui que nous venons d'entendre mais qui poursuit le même objectif pour la libération de Tuna Altinel.

Nous avons été collectivement au niveau de la Ville sollicités et solidaires de l'action menée par les amitiés franco-kurdes, qui étaient tout à l'heure dans cette salle, qui participent à ces différentes pétitions pour la libération de Tuna Altinel ; également solidaires du comité de coordination des organisations arméniennes de France, souvent sensible à ce qui se passe en Turquie par rapport aux droits de l'homme, et il a quelque raison de le faire.

Il y a aussi ce que je sais à travers mon expérience politique de la situation qui est faite en Turquie aux intellectuels, aux Kurdes, à ceux qui sont descendants des Arméniens, et l'on sait bien qu'aujourd'hui, en particulier en ce moment, avec le régime du président Erdogan, c'est une répression aveugle et féroce qui s'abat sur tous ceux qui ont des propos différents. D'ailleurs, les élections d'Istanbul, qui était un bastion du président Erdogan, ont été annulées. Comme le disait quelqu'un, Erdogan veut bien organiser des élections à condition ne pas les perdre.

C'est un peu ce qu'illustrent cette attitude et cette répression qui s'abat sur les personnes kurdes souvent, qui contestent un certain nombre de propos et de façons de faire du régime Erdogan.

Je souhaite aussi que l'on puisse s'associer ici, comme l'a très bien dit Jean-Paul mais avec moins de poésie.

Qui vote ce vœu ?

- Adopté à l'unanimité -

Merci à vous.

La séance est levée à 19 heures 30.